



EQUIPE MUNICIPALE

Maire Monique Laurent

1^{er} adjoint Christian Martinon

2^e adjointe Nicole Thivard

3^e adjoint Serge Malet

4^e adjointe Isabelle Kapfer-Serve

5^e adjoint Pierre Hulin

Conseillers municipaux :

Marie-Bernadette Coquard

Jean-Pierre Chabrant

Floriane de Camaret

Evelyne Dutour

Daniel Lainé

Isabelle Seemann

Vincent Marty

Colette Bonnet

Hervé Dumas

Bruno Buisson

Marie-Claude Chancellier

Jean-Yves Dutour

Luc Fornas

PUBLICATION

Directrice de publication :

Monique Laurent

Conception & Rédaction :

Commission Vie associative

et Communication

Contact publication :

com.mairiesavigny69@gmail.com

Contact mairie :

mairie@mairie-savigny69.fr

Tel. 04.74.72.09.09

Site Internet :

www.mairie-savigny69.fr

Facebook Mairie Savigny-Rhône

950 exemplaires

Dans ce numéro

P.1 Edito & brèves municipales

P.2 Infos municipales

P.4 Vie municipale

P.7 Conseils municipaux

P.13 Médiathèque

P.15 Infos locales

P.17 Vie associative

P.24 Manifestations culturelles & sportives

L'édito du Maire

**Madame, Monsieur,
Chère Savignoise, Cher Savignois,**

Madame, Monsieur,

Chères Savignaises, chers Savignois,

L'arrivée de l'été est synonyme de fin d'année scolaire pour les enfants. Pour beaucoup d'entre nous c'est aussi la perspective de congés bien mérités et pour les associations c'est l'occasion de faire une pause et établir le bilan de l'année écoulée.

J'en profite pour adresser mes félicitations à tous les sportifs qui ont obtenu de bons résultats : pour l'ASC Gymnastique une 3^e place en finale nationale à Versailles, une première place et plusieurs podiums aux finales interrégionales jeunes ; des deuxièmes places en basket ; et au football, la montée au niveau supérieur de l'équipe U17 et deux demi-finales pour les U15 et seniors et encore une 6^e place au championnat de France pour Savigny Danse sportive ... Et je n'oublie pas les dirigeants et entraîneurs des clubs sans qui ces résultats n'auraient pas été possibles. Bravo à tous !

Du côté des animations dans le village, la fête des classes et le bal de la vogue se sont déroulés dans une ambiance très conviviale. J'en remercie une nouvelle fois les organisateurs.

Cette ambiance festive tranche avec les émeutes que certaines villes ont connues ces derniers jours. Tous les élus condamnent ces violences et notamment les atteintes aux biens publics et agressions des maires. Comme les Maires de France, je reste profondément attachée à l'unité et la cohésion de notre pays. La violence n'est jamais une solution ; j'espère donc une mobilisation civique de la société pour le respect de la République et de la France.

Au quotidien l'équipe municipale s'emploie à offrir les services dont chacun a besoin tout en associant les usagers à la réflexion lorsque le projet s'y prête. Ainsi au sujet du terrain en gore, l'esquisse d'aménagement a été construite sur la base des propositions reçues et discutées en réunion publique. Il ne nous reste qu'à obtenir l'accord des Bâtiments de France pour engager les travaux. En parallèle, nous avons aussi donné la parole aux enfants au travers du Conseil Municipal des Enfants : celui-ci a voté à l'unanimité l'installation d'une double tyrolienne. J'espère qu'ils pourront en profiter à la rentrée.

Je sais qu'il était très attendu : notre médecin a débuté ses consultations début avril ; depuis, son cabinet ne désemplit pas. Nous continuons à prospecter pour en accueillir un second et espérons avoir un remplaçant durant les congés d'été.

Enfin pour répondre à la demande des familles, la commune a décidé d'abaisser l'âge minimum d'accueil au centre de loisirs : à partir de septembre, il sera ouvert aux enfants à partir de 3 ans.

Et je ne peux terminer cet édit sans souhaiter une longue et heureuse retraite à Irène Rulliat. Directrice de l'école St Martin depuis 1992, elle aura fait grandir de nombreux enfants de Savigny et des alentours. Dans le cadre des échanges avec la mairie, j'ai toujours apprécié son sens de l'accueil, sa gentillesse et son sourire.

Au nom du conseil municipal, je vous souhaite à tous un bel été et de bonnes vacances !

Monique LAURENT
Maire de Savigny

BREVES MUNICIPALES

Ouverture déchèteries :

Courzieu-La Brevenne

Lundi et mercredi de 14h à 18h

Mardi et vendredi de 9h à 12h / 14h à 18h

Samedi de 9h à 18h

Fleurieux sur L'Arbresle

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h / 14h à

18h - Samedi de 9h à 18h

Horaires d'été

Bruits de voisinage (nuisances sonores selon arrêté préfectoral du 27 juillet 2015)

Horaires pour l'utilisation des tondeuses, outils du jardin et bricolage :

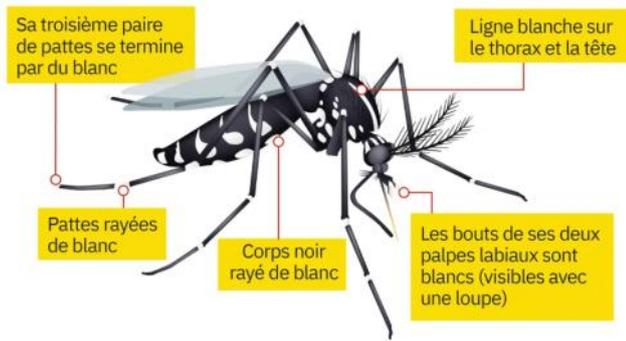
Jours ouverts : 8h30-12h / 14h30-19h30

Samedi : 9h-12h / 15h-19h

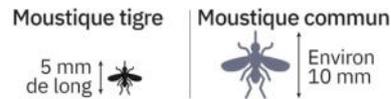
Dimanche & jours fériés : 10h-12h

Ensemble luttons contre le moustique tigre

Comment reconnaître le moustique tigre



Comparaison de taille



La colonisation du département du Rhône

Quelques chiffres :

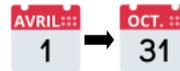
- Début de la colonisation en 2012
- 6 communes colonisées entre 2013 et 2016
- 78 communes colonisées au 15 septembre 2022 dont : Beaujeu - Charnay - Châtillon - Chaussan - Eveux - Fleurioux-sur-l'Arbresle - Savigny - Saint Bel - Saint-Etienne des Oullières - Thurins-Val d'Oingt

Savigny fait partie des communes du Rhône colonisée par le moustique tigre. Décision prise par l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Il faut savoir que le moustique tigre vit dans un rayon de 150m, la femelle pond jusqu'à 200 œufs !

Il appartient à chacun d'adopter les bons gestes pour s'en protéger et limiter leur prolifération.

Ainsi à partir du mois d'avril jusqu'au mois d'octobre :



- ✓ **Je range** autant que possible à l'abri de la pluie ou de l'arrosage du jardin et après les avoir vidés : seaux, arrosoirs, pneumatiques, jouets, bouteilles en verre en attente de recyclage.
- ✓ **Je cure** régulièrement pour faciliter le bon écoulement des eaux : siphons d'évier extérieur, fontaines, bondes d'évacuation extérieures, gouttières, chéneaux et rigoles ...
- ✓ **Je vide** chaque semaine tous les réceptacles pour éviter les eaux stagnantes, propres ou sales (coupelles de pots de fleurs, gamelles d'animaux, pieds de parasols, bâches de mobilier de jardin, objets de décoration pouvant retenir l'eau).
- ✓ **J'entretiens** régulièrement piscine, bassin.
Veiller au bon système d'épuration et de filtration.
- ✓ **Je couvre** de façon hermétique avec un couvercle ou une moustiquaire à maille très fine toutes les réserves d'eau (récupérateurs d'eaux de pluie, cuves, fûts divers ou tout autre réceptacle pouvant recueillir de l'eau).
- ✓ **Je jette** tous les objets abandonnés dans mon jardin ou ma terrasse (vieux pots de fleurs cassés, déchets de chantier, boîtes de conserves...)
- ✓ **J'aménage** ma terrasse sur plots pour qu'elle ne retienne pas d'eau et ne constitue un gîte larvaire.

Pourquoi se protéger des piqûres

Le moustique tigre est fort nuisant et très agressif. Il peut être vecteur d'infections graves telles que la dengue, le chikungunya ou Zika. Il transmet la maladie après avoir piqué une personne déjà malade.

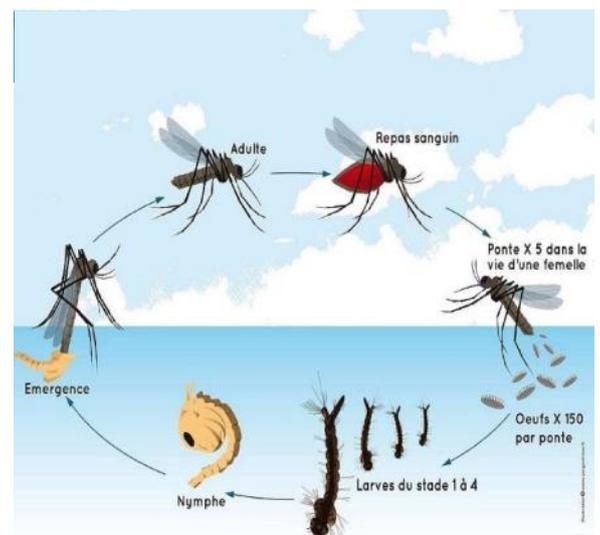


Comment se protéger des piqûres

Supprimer au maximum tous les lieux de ponte.

Porter des vêtements amples, longs et de couleur claire : le moustique préfère les couleurs sombres.

Suivez les recommandations du ministère de la santé concernant les répulsifs cutanés.



Cycle de reproduction du moustique

Bonnes astuces

Remplissez vos coupelles avec du gros sable ou des petites billes d'argile.

Après une grosse pluie, inspecter votre jardin afin d'assécher tous les lieux où l'eau reste accumulée.

Après utilisation, couvrez votre piscine avec une bâche bien tendue afin d'éviter les creux où peut s'accumuler l'eau.



Aidez-nous à vous protéger !

Chaque maire doit mettre en place un plan communal de sauvegarde qui peut être déclenché suite aux événements suivants :

- Inondation,
- Canicule,
- Neige abondante,
- Vents violents, tempêtes,
- Accident de transport de marchandises inflammables ou polluantes,
- Accident nucléaire,
- etc ...

Dans le cadre de ce Plan Communal de Sauvegarde, le maire a l'obligation de mettre en place un **registre nominatif communal** des personnes vulnérables de sa commune vivant à domicile (personnes âgées, isolées, à mobilité réduite, sous assistance médicale), qui en font la demande, ou à la demande d'un tiers (parents, voisins, médecins...) à la condition que la personne concernée, ou son représentant légal, n'y soit pas opposée (Article L121-6-1 du code de l'action sociale et des familles).

Ce registre a pour objectif de pouvoir contacter ces personnes, de les informer, de s'assurer qu'elles vont bien et le cas échéant de faire intervenir des services extérieurs. Il doit permettre de protéger les plus vulnérables et de réduire les impacts sur leur état de santé.

Durant la canicule par exemple, la chaleur ayant un impact fort et rapide sur la santé des populations, et notamment celle des personnes vulnérables, il est primordial de bien s'en protéger et d'adopter les bons gestes.



EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15



Si vous souhaitez être inscrit ou faire inscrire une personne sur ce registre, merci de bien vouloir compléter et découper le bulletin ci-dessous

à déposer en mairie, ou envoyer les mêmes informations par mail à mairie@mairie-savigny69.fr.

Ce formulaire peut également être récupéré en mairie ou téléchargé sur le site internet de la commune.

Bulletin d'inscription sur le registre communal de Savigny

NOM Prénom de la personne à inscrire :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Motifs de l'inscription :

- Plus de 65 ans
- Situation de handicap
- Sous assistance médicale (veuillez préciser le type d'appareil)
- Maladies chroniques
- Isolement
- Autres, précisez :

Le cas échéant, coordonnées du service intervenant à domicile :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Date :

Signature de la personne ou Nom et qualité de la tierce personne qui fait la demande :

Cette rubrique vous présente les travaux passés ou en cours des différentes commissions composant le Conseil Municipal

Commission Vie associative, communication, commerces

Communication

Nous poursuivons la diffusion des informations communales et des associations sur nos différents supports (panneaux lumineux, illiwap, site internet, page FB). Un groupe de travail a été constitué pour la mise à jour du plan du village. Des plans de la commune seront prochainement mis à disposition notamment en mairie et chez les acteurs du tourisme (Hébergeurs, office du tourisme...). Et nous remplacerons les plans dans les panneaux à l'entrée du village, ainsi qu'au Hameau de Taylan.

Nous prévoyons également d'organiser un **accueil Nouveaux arrivants**. Nous fixerons la date à la rentrée, mais si vous êtes concernés et/ou intéressés, **n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie**.

Vie associative

La traditionnelle réunion avec les associations pour la planification des activités et des manifestations a eu lieu le jeudi 29 juin. C'est aussi l'occasion d'échanger des informations et des idées, et de recueillir les besoins ou les attentes. La vie associative est toujours dynamique, comme en témoigne leurs articles.

Rendez-vous donc pour découvrir toutes les activités proposées au Forum des associations samedi 2 septembre de 9h à 12h à la salle du Trésoncle



LN et ses musiciens

P'tit marché savignois

Après le **marché du printemps** qui a réuni une vingtaine de stands, où chacun a pu faire le plein de graines et plants de légumes, **le p'tit marché a pris un air de fête pour l'été avec 2 vendredis en musique**. Tout d'abord **LN et ses musiciens** a enchanté le marché. Avec un répertoire varié, folk/pop/rock et classiques de la chanson française, Héléna a su partager son enthousiasme, sa positivité et son énergie !

Puis, **Zik'Sav, les jeunes de l'école de musique de Mélodie des Sources** ont à leur tour montrer leur talent. Bravo à Anaëlle, Lucile, Louis, Morgan, Rémy et Aurélien pour leur belle interprétation, sous la direction de leur professeur Cyril Pavon.



Nous recevons déjà des inscriptions pour le **marché de Noël**, alors notez dans votre agenda la date du **vendredi 1^{er} décembre**.

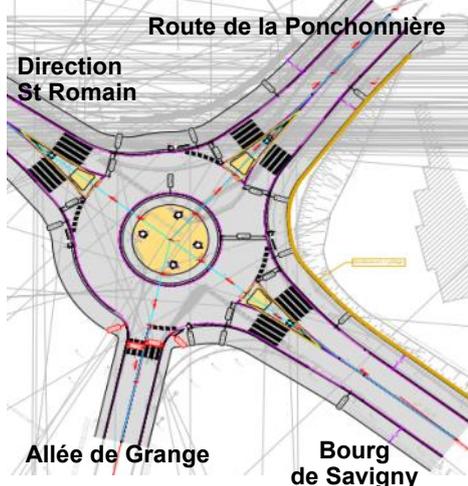
Projet de commerces à Savigny

Dès la rentrée, nous allons relancer le groupe de travail et la concertation pour le projet de commerces à Savigny. Nous vous tiendrons prochainement informés.



Zik'Sav

Esquisse du futur giratoire aux carrefours des RD 33, RD159 et Allée de Grange Chapelle



Commission Urbanisme

Aménagement du giratoire « Grange Chapelle »

Après le lancement du marché de consultation « Giratoire de Grange Chapelle », deux offres nous ont été remises par les entreprises Eiffage et Eurovia.

Ces deux offres ont été analysées par le cabinet BC Ingénierie et elle a porté sur le prix bien entendu mais également sur la valeur technique de l'offre.

La commission prend acte de la meilleure offre. Les deux entreprises seront informées, celle non retenue dans un 1^{er} temps et la lauréate ensuite.

Nous réunirons ensuite l'entreprise lauréate pour valider le planning des travaux qui devront être terminés pour cette fin d'année.

Commission Services à la personne

Repas de Printemps

Le C.C.A.S. de Savigny a offert samedi 13 mai 2023 aux Savignois de plus de 70 ans le repas de printemps. 156 personnes se sont retrouvées à la salle du Trésorcle pour savourer ensemble un délicieux repas dont une remarquable pavlova aux fraises. Cette parenthèse conviviale a été égayée par des chansons et des histoires toujours un peu coquines.

Centre de loisirs Léo Lagrange

A partir de septembre 2023, le centre de loisirs Léo Lagrange accueillera les enfants dès 3 ans les mercredis en période scolaire et les semaines d'ouverture en période de vacances scolaires. Ainsi, nous répondons à la demande de nombreuses familles. Le nombre d'enfants du groupe des moins de 6 ans passera de 10 à 16. Cette modification des conditions d'accueil entraînera un changement de lieu puisque la garderie périscolaire ne peut accueillir plus de 10 enfants de moins de 6 ans selon les recommandations du médecin de la PMI. Ils se retrouveront à l'école maternelle du Petit Prince.

Chantier jeunes de juillet

6 jeunes savignois participeront au chantier jeunes du 17 au 21 juillet. Des travaux de peinture de chaises et barrière à la maternelle publique, remise en état d'une cour de l'école sont au programme.

Il est à remarquer le succès constant des chantiers puisque 16 jeunes se sont présentés à la réunion d'information et d'inscription du 2 juin 2023.

Un deuxième chantier se déroulera du 23 au 27 octobre.

Conseil municipal des enfants

Les enfants du conseil municipal étaient présents à la cérémonie commémorative de l'armistice du 8 mai 1945. Ils ont lu avec les enfants des écoles le poème de Paul Eluard « Liberté ».

Le conseil municipal des enfants s'est réuni le samedi 27 mai 2023 en présence du Maire Monique Laurent. Il a été décidé à l'unanimité de l'acquisition et de l'installation d'une tyrolienne double au parc d'enfants. Les travaux sont programmés pour début septembre.



Les jeunes conseillers municipaux au 8 mai

Commission Voirie - Cadre de vie

Balayer devant sa porte, ce dicton peut avoir plusieurs sens !

Le nettoyage des "mauvaises herbes" demande de plus en plus de temps car seuls des moyens mécaniques peuvent être utilisés. Pour ceux qui le peuvent, un geste citoyen simple serait que chacun nettoie la portion de trottoir devant son logement. De même, au cimetière, certaines sépultures sont envahies de plantes sauvages qui une fois en graines, se propagent avec le vent et envahissent toute la surface. Ceux qui auraient besoin d'aide pour cet entretien peuvent se faire connaître à la Mairie. Nous trouverons des solutions.

Les infos de la commission

Journée nettoyage du 13 mai : 35 participants, les enfants du Conseil Municipal ont répondu présents et sont venus nombreux accompagnés de leurs proches. La "récolte" a été très fructueuse, environ 150 kg de déchets divers et variés et l'équivalent en volume de 4 litres de mégots de cigarettes ont été ramassés en 3h. Merci à tous ceux qui ont participé petits et grands.

Les travaux de la route de Bibost (installation d'une conduite d'eau DN 60) et de la réfection du pont de la Métralière se terminent. Merci aux riverains d'avoir supporté tous ces désagréments.

Les travaux d'épareuses et d'entretien des chemins se poursuivent sur l'ensemble de la Commune. Le fauchage est réalisé dans le cas général, sur une bande horizontale de 1.2 m et sur une bande verticale de 1.2 m aussi. Cette procédure permet à la fois d'assurer la sécurité aux abords des voies mais aussi de respecter une forme de biodiversité. Pour information, lorsque la CCPA dans d'autres communes passe commande à une entreprise, seul le passage horizontal est réalisé. Toujours sur le même sujet, nous demandons aux agriculteurs de bien vouloir ouvrir les passages côté champ pour éviter d'une part de prendre les barbelés des clôtures dans le rotor de l'épareuse mais aussi d'obliger l'arrêt de la machine pour enlever les fils de barrières. Merci d'avance à vous.

Nous avons reconduit le principe du fauchage raisonné. Les tontes de pelouse sont faites à une fréquence de 10 à 15 jours.

Le projet d'aménagement du terrain de Gore présenté à l'architecte des bâtiments de France doit faire l'objet d'un permis d'aménager en cours de traitement.

L'Arrêté Municipal incendie a été finalisé après prise en compte des remarques du SDMIS.

Nous préparons des opérations de renouvellement des marquages horizontaux ainsi que la rédaction d'un Arrêté de stationnement pour l'instant limité aux places de Savigny.



Commission Travaux & Bâtiments

Différents travaux ont été réalisés sur ces derniers mois :

- Ecole des Sources : rénovation d'une partie du carrelage qui avait été "soufflé"
- Ecole du Petit Prince : changement de 2 volets roulants (sous garantie constructeur) car ils s'étaient voilés
- Terrain de jeux : réfection du sol amortissant devant un toboggan
- Eglise : renforcement de la charpente du clocher
- Salle du Trésoncle : certains d'entre vous l'avaient peut être constaté, mais en cas de pluie, il y avait des infiltrations dans la salle par le plafond. Des travaux d'étanchéité ont onc été réalisés sur différentes parties, à suivre ...
- Concernant le Pole santé , les sondages techniques sur les murs et planchers sont en cours avant de lancer les appels d'offre aux différents corps de métier.



*Sol amortissant
au terrain de jeu*



Travaux sur le clocher



*Carrelage de
l'Ecole des Sources*

Cet été, nous démarrons une opération de rénovation des peintures intérieures de l'école des Sources, qui s'étalera sur plusieurs phases . A la rentrée , il est prévu la réfection de la partie intérieure du mur d'enceinte du parc du Chalet Montange.

Décès de Stéphane Villain

Stéphane Villain, Directeur Général des Services à la mairie est décédé le 6 juin dernier à l'âge de 49 ans.

Arrivé à Savigny en décembre 2018 il avait rencontré différents problèmes de santé et était en Congé Longue Maladie depuis le 24 mai 2020.

A ses filles Adèle et Justine âgées 6 et 9 ans, sa compagne et ses parents nous présentons nos sincères condoléances.

[Vous pouvez retrouver l'intégralité des compte-rendus sur le site Internet de la mairie, rubrique Mairie/Compte-Rendus](#)

CR succinct du conseil municipal du 04/04/2023

Nombre de membres en exercice : 19 Présents : 15 Votants : 19

Le compte-rendu de la séance du 7 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

Délibération relative au montant des fournitures scolaires

Madame le Maire rappelle les effectifs des écoles en septembre 2022 :

Ecole publique : Maternelle : 35 ; Elémentaire : 84 ; TOTAL = 119

L'année dernière, la participation par élève était de 78 € pour l'école maternelle et 94 € pour l'école élémentaire.

Après discussion avec le directeur de l'école élémentaire, le directeur a, de lui-même, proposé de baisser le montant de la participation.

Madame le Maire propose la participation par élève pour les fournitures scolaires pour 2023, suivante: Ecole publique :

Maternelle : 79€/élève - Coût global = 2 765 €

Elémentaire : 85€/élève - Coût global = 7 140 € Soit au TOTAL 9 905 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES 2023

Madame le Maire rappelle la suppression progressive depuis 2018 du produit de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales. Depuis 2023, plus aucun foyer ne paie cette taxe hormis les résidences secondaires.

En compensation de la suppression de la Taxe d'habitation, les communes perçoivent depuis 2021 la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties (11.03%).

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à

compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Madame le Maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition de la commune et de les reconduire ainsi : Taux de taxe foncière de la commune sur les propriétés bâties (TFB) : 26.56 % ; Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 47.77 % ; Taux de taxe d'habitation (TH) : 14.62 %

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET PRINCIPAL

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance du compte administratif et du compte de gestion.

Vu le compte de gestion 2022 du budget principal de la commune dressé par le trésorier du SGC de Tarare :

Le Conseil Municipal : 18 voix Pour 1 voix Contre (Luc FORNAS)

APPROUVE le compte de gestion ; **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET PRINCIPAL

L'arrêté des comptes du budget principal de la commune est constitué par le vote du conseil municipal du compte administratif présenté après transmission du compte de gestion établi par le comptable public.

APPROUVE le budget primitif du Budget Principal exercice 2023

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Report exercice 2021	66 989.22 €	2 158 882.18 €
Recettes exercice 2022	379 035.15 €	1 723 140.79 €
Dépenses exercice 2022	497 413.35 €	1 338 289.07 €
Résultat exercice 2022	-118 378.20 €	384 851.72 €
Résultat clôture 31.12.2022	-51 388.98 €	2 543 733.90 €

Le Conseil Municipal, 17 suffrages exprimés : 16 voix Pour, 1 vote Contre (Luc FORNAS) (Le Maire ne prend pas part au vote, idem pour son pouvoir) **APPROUVE** le compte administratif du budget principal

Monsieur Fornas indique qu'il est très intéressant de prendre connaissance de tous les chiffres, il se fait préciser que le cumul des réalisations indiqué pour l'Opération étang Jacquettan est pour « mémoire » et reprend l'ensemble des opérations réalisées depuis le début. Il fait remarquer aussi que les chiffres INSEE et ratios n'ont pas été indiqués.

Madame le Maire revient dans la salle.

Monsieur FORNAS explique qu'il a voté contre le compte administratif pour être cohérent avec sa position de l'année dernière qui avait été de voter contre le budget principal 2022.

AFFECTATION DU RESULTAT 2021 DU BUDGET PRINCIPAL 2022

Dans le cadre de la présentation du budget, Madame le Maire présente le projet d'affectation du résultat suivant :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit))	384 851.72
B. Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit))	2 158 882.18
C. Résultat à affecter (= A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous))	2 543 733.90
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) (D 001 (si déficit) R 001 (si excédent))	-51 388.98
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) (Besoin de financement Excédent de financement (1))	-796 598.00
Besoin de financement F. = D. + E.	847 987.98
AFFECTATION = C. - G. + H.	2 543 733.90
1) Affectation en réserves R1068 en investissement (G. = au minimum couverture du besoin de financement F)	847 987.98
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	1 695 746.92

Le Conseil Municipal : 18 voix Pour 1 voix Contre (Luc FORNAS)

APPROUVE l'affectation proposée d'un montant de 847 987.98 € au compte 1068 du budget principal 2023.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2023

Madame le Maire donne lecture des formations réalisées par les élus au cours de l'année 2022 : 1 formation suivie par monsieur FORNAS pour un montant de 540 € (« Connaître ses droits d'élus d'opposition et les faire respecter » dispensée par l'Association des Elus d'Opposition) et 1 formation suivie par madame KAPFER pour un montant de 132.50 € (« Les violences conjugales » organisée par la CCPA et le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles). Madame le Maire, les adjoints et certains conseillers ont suivi d'autres formations gratuites dispensées par l'Association des Maires du Rhône et la Préfecture.

Madame le Maire rappelle, conformément à la loi, que chaque élu doit obtenir l'autorisation de l'ordonnateur (le Maire) avant de s'inscrire à une formation, s'il souhaite que celle-ci soit financée par sa collectivité.

Madame le Maire donne lecture du montant des indemnités des adjoints et du Maire. Madame le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif pour l'exercice 2023. Le projet de Budget primitif 2023 est proposé par chapitres en équilibre de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement : 3 375 195.92 €

Recettes de fonctionnement : 3 375 195.92 €

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement : 3 198 455.63 €

Recettes d'investissement : 3 198 455.63 €

Le budget primitif s'équilibre en recettes et en dépenses à **6 573 651.55 €**

Le Conseil Municipal : 18 voix Pour 1 voix contre (Luc FORNAS)

Monsieur FORNAS regrette qu'il n'y ait pas de perspective, pas de ratio, pas de prospective sur les années à venir.

Il trouve dommage d'investir autant d'argent dans l'opération du pôle de santé alors que la commune a déjà investi dans le centre de santé et que l'on ne sait pas si tous les cabinets seront occupés.

Monsieur MALET répond que ce ne sera pas que des médecins, ce que sait monsieur FORNAS puisqu'il fait partie du groupe de travail Pôle de Santé.

Monsieur FORNAS répond qu'il a bien parlé de cabinets et non de médecins, mais ces cabinets trouveront-ils preneurs ? Il ajoute qu'un travail a été commencé sur les commerces et qu'il n'y a pas eu de suite.

Madame le Maire indique que la commune a répondu rapidement à un besoin, à savoir un médecin généraliste, mais une assistante a également été recrutée ce qui permettra au médecin de pouvoir se concentrer pleinement à l'accueil des patients et que la mairie continue à chercher un second médecin, elle attend d'ailleurs des réponses.

Concernant le pôle de santé, madame le Maire précise que, comme le groupe de travail a pu le constater, plusieurs professionnels sont partis prenantes dans le projet comme l'orthophoniste du village, un ostéopathe, une infirmière Asalée ou en pratique avancée sera également recrutée, et d'autres professionnels sont intéressés.

Madame THIVARD indique que concernant les commerces, la commission va revenir vers la population quand elle aura suffisamment d'éléments pour poursuivre le projet.

Monsieur FORNAS répond que madame THIVARD a rencontré, avec d'autres élus, le CAUE et qu'elle a demandé des directives sans consulter la commission.

Madame THIVARD indique qu'une demande a été faite au CAUE d'une pré-étude globale sur le centre bourg, et qu'à partir de cette pré-étude, elle travaillera avec la commission en ce qui concerne les commerces.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance du compte administratif et du compte de gestion.

Vu le compte de gestion 2022 du budget annexe locaux commerciaux de la commune dressé par le trésorier du SGC de Tarare :

Le Conseil Municipal : 18 voix Pour 1 Abstention (Luc FORNAS)

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX

L'arrêté des comptes du budget des locaux commerciaux est constitué par le vote du conseil municipal du compte administratif présenté après transmission du compte de gestion établi par le comptable public.

Considérant la présentation du compte administratif 2022 du budget Locaux commerciaux tel qu'il suit :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Report exercice 2021	+165.00 €	+ 26 932.31 €
Recettes exercice 2022	0.00 €	13 444.81 €
Dépenses exercice 2022	0.00 €	3 683.13 €
Résultat exercice 2022	0.00 €	9 761.68 €
Résultat clôture 31.12.2022	165.00 €	36 693.78 €

Le Conseil Municipal: 16 voix Pour 1 Abstention (Luc FORNAS)(Le Maire ne prend pas part au vote, idem pour son pouvoir)

Affectation résultat 2022 du budget annexe Locaux Commerciaux 2023

Dans le cadre de la présentation du budget, Madame le Maire présente le projet d'affectation du résultat :

Le Conseil Municipal : 18 voix Pour 1 Abstention (Luc FORNAS)

APPROUVE l'affectation de 36 693.99 € à la section de fonctionnement du budget Locaux commerciaux 2022.

APPROBATION BUDGET PRIMITIF ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX 2023

Madame le Maire présente au conseil le projet de budget primitif annexe

locaux commerciaux pour l'exercice 2023.

Le projet de Budget primitif 2023 est proposé par chapitres et s'équilibre de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement : 52 243.47 €

Recettes de fonctionnement : 52 243.47 €

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement : 43 015.00 €

Recettes d'investissement : 43 015.00 €

Le budget primitif s'équilibre en recettes et en dépenses à **95 258.47 €**

Monsieur FORNAS trouve dommage que l'achat de la « maison DEYDIER » n'ait pas été mise sur le budget locaux commerciaux, cela aurait pu démontrer l'envie politique, montrer un signe.

Madame le Maire indique que pour le moment, le projet n'étant pas encore déterminé, il faut rester raisonnable d'autant que le budget des locaux commerciaux n'a pas la capacité financière de supporter une telle dépense.

Monsieur FORNAS répond qu'une ligne aurait pu être ouverte même si le crédit avait été de 100 euros.

Le Conseil Municipal, : 18 voix Pour 1 voix contre (Luc FORNAS)

APPROUVE le budget primitif Budget Locaux Commerciaux 2023

CONVENTION AVEC LE SYTRAL MOBILITE POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE D'UN POINT D'ARRÊT DU RESEAU DES CARS DU RHONE SUR LA RD159 LA MADONE

Madame le Maire présente au conseil le projet de convention.

Par l'intermédiaire de conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage, le Département du Rhône, en tant que gestionnaire de la voirie départementale, a délégué la maîtrise d'ouvrage au SYTRAL pour :

La mise en accessibilité d'un point d'arrêt du réseau des Cars du Rhône situé sur la commune de Savigny : La Madone – RD159 (Route du Bois du Maine)

La participation forfaitaire maximale de SYTRAL Mobilités pour cette présente convention s'élève à 30 000€.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Mme le Maire à signer la convention avec le SYTRAL MOBILITE

Informations relatives aux commissions municipales, communautaires et syndicats :

Informations de Madame le Maire :

Lors du prochain conseil communautaire du 6 avril 2023, une délibération sera à l'ordre du jour concernant la garantie des emprunts des bailleurs sociaux. L'un de ces bailleurs construit sur la commune de Savigny, Rue des Rosiers. Le montant de l'emprunt à garantir est de 381 822€. Le Département ayant décidé de ne garantir que les emprunts de l'OPAC du Rhône, il n'y a plus que la CCPA et la commune qui peuvent garantir les emprunts pour les autres bailleurs, chacun pour 50% du montant de l'emprunt. La garantie à apporter au bailleur porterait donc sur un montant de 190 911 € pour chaque collectivité. Apporter une garantie d'emprunts aux bailleurs sociaux, permet à la commune d'avoir des logements réservés.

Prochains événements dans le cadre des Murmures du Temps :

Le 17 juin à Sain Bel : Inauguration des objets réalisés par le Collectif Tintouin regroupant les habitants de Sain Bel et Savigny.

Un autre événement intitulé « Cartographie sensible du Territoire » rendra compte des productions réalisées au cours des différents ateliers menés par 5 artistes avec les habitants.

Madame le Maire a signé un montage financier pour aide à la décision du SYDER concernant l'éclairage public du futur giratoire de la Grange Chapelle.

Le montant estimatif des travaux est de 46 500 € TTC, le SYDER prévoit un abattement de 50%, avec une participation communale sur 15 ans, cela représenterait un montant annuel de 2 099 €. Ce montant sera fiscalisé.

Plusieurs actes notariés ont été signés ces derniers jours :

Servitude de passage Rue Saint André

Vente des terrains F287 et F289 à monsieur GIRAUD

Vente de la parcelle des jardins de la cure (D1938).

Madame le Maire a signé la convention pour les groupements de commande 2023 avec la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle afin que la commune puisse participer à des marchés groupés initiés par la CCPA.

Madame le Maire indique que l'appel à projet du Département pour les amendes de police est en ligne et les réponses doivent parvenir avant le 5

juin 2023.

Madame le Maire propose, si le projet est validé, de monter un dossier pour la double écluse de la Route de Sain Bel et s'engage à prendre une délibération lors du prochain conseil municipal. Pas de remarque du conseil.

Christian MARTINON pour la commission Urbanisme :

Le permis de construire Dargère redéposé suite au 1^{er} refus a de nouveau fait l'objet d'un avis défavorable de la CDPENAF qui aura pour conséquence un refus de permis de construire avec un argument supplémentaire que nous ne connaissons pas, à savoir la possibilité de l'exploitant voisin d'utiliser cet ancien bâtiment pour son activité ce qui doit conduire à le retirer de la liste des bâtiments pouvant changer de destination

Monsieur MARTINON et Madame le Maire ont rencontré le sous-préfet qui leur a rappelé la réglementation indiquant que la CDPENAF devait rendre un avis malgré un repérage des bâtiments sur le PLU pour un changement de destination. Cela veut dire que pour les prochains projets qui concerneraient ce type de bâtiments repérés, il vaudrait mieux déposer un CU opérationnel plutôt qu'un permis de construire directement. Cette règle a été instaurée par une loi de début 2021. Madame le Maire a indiqué au sous-préfet que le PLU avait été modifié en 2021, que la CDPENAF avait été interrogée fin 2021 sur ces changements de destination mais qu'elle n'a pas répondu à la sollicitation de la mairie.

Monsieur MARTINON précise que ce changement de réglementation peut aussi poser des problèmes aux familles dans le cadre d'un héritage s'il y a un partage entre enfants par rapport à la valeur estimative d'un bien qui serait classer en changement de destination potentiel.

Monsieur MARTINON fait un point sur les consommations d'énergie des bâtiments communaux et indique qu'elles sont en baisse grâce à l'effort de tous les usagers.

Christian MARTINON pour le SYDER :

Compte rendu groupe de travail démarche performancielle "éclairage public" : une proposition de types de luminaires à poser en remplacement des existants, selon sa destination : éclairage fonctionnel (éclairage de rue) ou éclairage résidentiel (éclairage des parkings, allées, parcs, squares ...) a été adressée au Syder. Une nouvelle étude plus précise sera réalisée pour valider l'ensemble des choix techniques. La commune validera l'ensemble qui précisera les coûts et financements. A noter que l'éclairage des stades n'est pas compris dans cette démarche comme les éclairages de mise en valeur des bâtiments (Eglise, Tour de l'Horloge et La Madone route de St Romain). Compte tenu du contexte actuel : renchérissement des coûts de l'énergie et préservation de l'environnement, le groupe de travail propose de supprimer ces éclairages.

Serge MALET pour la commission bâtiments :

Centre de santé : les travaux sont terminés, le nouveau mobilier installé ; bons retours du Dr Guichard et d'Audrey Fougère qui viennent de prendre place dans les locaux.

Pôle de santé/ABF : l'architecte des Bâtiments de France a fait une remarque sur la toiture, aujourd'hui en type tuile plate ; il demande de passer en tuile canal (toiture historique ?), bien que la plupart des bâtiments, dont l'église, sont en tuile plate. À voir avec le cabinet AUA si la charpente peut supporter ce type de tuile et voir le coût associé. Les élus recherchent des photographies historiques pour savoir si c'était le cas à l'origine.

CAUE/Lavoir : Mr Saunier du CAUE va revenir avec une nouvelle proposition sur base des remarques des ABF.

Terrain de football : rendez-vous le 7 avril avec une entreprise spécialisée dans la réfection. L'objectif est d'obtenir un avis sur l'état du terrain qui a plus de 15 ans et une enveloppe budgétaire pour avoir de la visibilité.

Pierre HULIN pour la commission Voirie :

Les opérations de curage des fossés se terminent la semaine prochaine.

Des opérations d'hydrocurage sont programmées afin de nettoyer les avaloirs dans le centre bourg et des tuyaux bouchés en campagne.

Rencontre de l'Architecte des Bâtiments de France le 8 mars pour lui présenter le dossier d'aménagement du terrain en gore. Le dépôt d'un permis d'aménager rédigé par un professionnel est nécessaire.

La journée nettoyage prévue le 13 mai est organisée avec l'aide du Conseil Municipal des Enfants. Les enfants ont rédigé les affichettes..

Le conseil des enfants a aussi envisagé l'installation d'une tyrolienne dans le jardin d'enfants. La commission étudie les différents devis reçus.

Le travail de rédaction de notre projet d'Arrêté Municipal de Défense Extérieure Contre l'Incendie DECI touche à sa fin. Il est soumis aux services du SDMIS pour avis technique.

Une rencontre du bureau d'étude INGETEC mandaté par la CCPA afin d'ai-

der les communes à améliorer les circulations douces en centre bourg a eu lieu le 8 mars : les actions passées et projets à venir ont été évoqués. Le retour de l'étude est attendu le mois prochain et notamment leurs conseils pour finaliser la double écluse sur la D7 en venant de Sain Bel.

Nicole THIVARD pour la commission Communication-Vie Associative- Commerces :

- Rencontre avec l'association Savigny Patrimoine d'hier et de demain, qui va publier « la gazette du Patrimoine de Savigny ». Cette publication vient en plus des articles qui seront proposés par Olivia PUEL.

Nicole THIVARD pour la commission Agriculture de la CCPA :

Une réunion sur le foncier agricole aura lieu le 3 mai à 17h
Renouvellement de différentes conventions (Avec la région pour l'attribution des aides économiques; convention paragrêlé 2023 ; avec la Chambre d'Agriculture pour les aides installation/transmission; frelon asiatique 2023; animations communales avec Semons l'avenir)
Concours fromages fermiers le 15 octobre à La Tour de Salvagny
Traceur d'avenir : aide de la Chambre d'agriculture aux agriculteurs qui percevaient l'ICHN (Indemnité Compensatrice de Handicap Naturel).
Appel à projet plantation de haies agricoles : 13 demandes dont 12 recevables, 1 candidature à Savigny, en plus de celle déjà réalisée à la ferme du Petit arbre.

Nicole THIVARD - PAT Ouest Lyonnais (Projet Alimentaire Territorial) :

Piloté par le SOL (Syndicat Ouest Lyonnais) qui regroupe 4 Communes de Communes (CCPA/CCVG/Vallons du Lyonnais/COPAMO).Le projet est de produire et consommer local.

Isabelle KAPFER pour la commission Services à la Personne :

Un conseil d'école a eu lieu ce soir. Il y aura 43 enfants à la rentrée dont 9 toutes petites sections qui arriveront au fur et à mesure de l'année.
Madame le Maire indique que madame RULLIAT partira à la retraite à la fin de l'année scolaire.

SIERT – Vincent MARTY et Daniel LAINE :

Il est prévu de refaire une canalisation de 300 mètres le long de la route du Basset en avril, mais ils contacteront la mairie pour savoir s'il y a des contraintes, à voir avec les agriculteurs.

CR succinct du conseil municipal du 30/05/2023

Nombre de membres en exercice : 19 Présents : 16 Votants : 19
Le compte-rendu de la séance du 4 avril 2023 est approuvé à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE LA CCPA ET DU FONDS VERT DE L'ÉTAT POUR LE PROJET DU TERRAIN EN GORE

Fonds de concours de la CCPA :

Dans le cadre de sa politique de transition écologique, la CCPA souhaite favoriser l'engagement propre des communes. Afin de soutenir leurs projets, la mise en place d'un fonds de concours pour la biodiversité et la sensibilisation à l'environnement permettra de financer jusqu'à 50% du budget des projets retenus, avec une aide plafonnée à 3 000€ par projet. Concerne une large possibilité de projets : création d'une mare, la plantation de haies ou un parcours pédagogique s'inscrivent parfaitement dans ce cadre.

Fonds vert de l'état – volet renaturation des villes et villages :

Ce fonds vert a pour but de financer des solutions d'adaptation au changement climatique fondées sur la renaturation des villes et des villages.

L'objet du projet de réaménagement du terrain en gore est le suivant :

désimperméabilisation et végétalisation d'un terrain de jeu au centre du village. Le budget de ce projet est de 74 350 euros H.T, soit 89 220 euros TTC dont une partie sera payée sur le budget 2024 de la commune.

Madame le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention pour la réalisation de ce projet auprès de la CCPA pour un montant de 3 000 euros et dans le cadre du fonds vert de l'Etat – volet renaturation des villes et villages pour un montant de 42 930 euros.

Le Conseil Municipal : 18 suffrages exprimés : 18 voix Pour

DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT RÉGIONAL AUPRÈS DE L'ARS DU RHÔNE POUR LE CENTRE DE SANTÉ MUNICIPAL,

Le Fonds d'Intervention Régional (FIR) finance des actions et des expérimentations validées par les Agences Régionales de Santé (ARS) en faveur de : la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la prévention, la promotion ainsi que la sécurité sanitaire. L'aide au mon-

tage de projet.

Le Conseil Municipal : 18 suffrages exprimés : 18 voix Pour

RÉPARTITION DES AMENDES DE POLICE 2022 POUR 2023

Mme le Maire expose le projet d'installation d'une double écluse à l'entrée du village nécessaire à la sécurisation de la route de Sain Bel. Elle informe de la possibilité offerte aux communes de déposer auprès du Département une demande de subvention au titre de la dotation des amendes de police ;

Le Conseil Municipal : 18 voix Pour UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE le projet d'installation de double écluse à l'entrée du village route de Sain Bel pour un montant de travaux estimé à 17 450 € HT

Mme DE CAMARET demande s'il est question de modifier les priorités à droite à l'entrée du village. Un riverain a notamment fait remonter qu'il les trouvait dangereuses. Madame le Maire répond qu'elles sont bien là pour faire ralentir les véhicules mais qu'il faut rester vigilant même en cas de priorité. Monsieur HULIN précise que les derniers accidents sont survenus sur des carrefours avec « Stop » ou « Cédez le passage » et non pas sur ces priorités à droite.

TARIFS PÉRISCOLAIRES À COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2023

Madame le Maire indique au conseil municipal les tarifs périscolaires actuels : Garderie périscolaire : 2.20 € de 7h30 à 8h20 ; 2.50€ de 16h30 à 18h30

Etude : 1.50 € de 17h à 18h30

Au vu de l'augmentation des charges qui pèsent sur la collectivité pour assurer ces services, il est proposé au conseil municipal d'augmenter les tarifs de la manière suivante :

Garderie périscolaire : 2.30 € de 7h30 à 8h20 ; 2.60€ de 16h30 à 18h30

Etude : 1.60 € de 17h à 18h30

Le Conseil Municipal : 18 suffrages exprimés : 18 voix Pour

MODIFICATION DU BUDGET 2023 DU CENTRE DE SANTÉ

Dans le cadre des paiements des salaires des agents du centre de santé, la mairie est amenée à devoir gérer les arrondis relatifs à la gestion des prélèvements d'impôts individuels car ces prélèvements doivent être effectués sans centime.

Le Conseil Municipal : 18 suffrages exprimés : 18 voix Pour

GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT D'UNE ENTREPRISE D'HABITAT SOCIAL POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

La société 3F Immobilière Rhône Alpes s'est portée acquéreur de 4 logements sociaux dans le projet immobilier développé par Emproria Immobilier au 4 rue des Rosiers

Pour financer la construction ou l'achat de logements sociaux, en tant qu'Entreprise Sociale pour l'Habitat (SA d'HLM), 3F Immobilière bénéficie de financements à taux bonifiés Pour pouvoir mobiliser ces prêts dédiés au financement des logements sociaux, 3F Immobilière Rhône Alpes doit obtenir une garantie publique apportée par une collectivité, en contrepartie la collectivité bénéficie de droits de réservation sur 20% des logements, soit dans ce cas 1 logement.

Dans l'éventualité où la commune ne souhaite pas garantir la totalité des emprunts de 3F Immobilière Rhône Alpes, il est possible d'apporter une garantie partielle à condition qu'elle soit complétée par une autre collectivité à laquelle la commune est rattachée (communauté de communes ou Département).

Montant de l'emprunt : 370 853 € ; Garantie CCPA : 50% ; Garantie commune de Savigny : 50%

Le Conseil Municipal : 18 suffrages exprimés : 18 voix Pour

Arrivée de Mme N.THIVARD (précédemment en réunion à la CCPA).

MISE EN PLACE D'INDEMNITÉS POUR LES MÉDECINS

Champ d'attribution de l'Indemnité de Technicité des Médecins

C'est le décret 91-657 du 15 juillet 1991 relatifs à l'ITM destinée aux médecins inspecteurs de la santé publique de l'Etat qui est transposable à la filière médico-sociale territoriale, en vertu du principe de parité, en faveur des cadres d'emploi de catégorie A : Cette indemnité peut être versée aux agents exerçant les fonctions suivantes : le niveau de responsabilité (contrôle, études...); direction d'un établissement ou d'un service de santé, l'animation d'une équipe, la dimension des projets thérapeutiques, niveau d'actions de prévention et de promotion de la santé, tâches particulières (enseignement, formation, recherche)

Champ d'attribution de l'Indemnité Spéciale des médecins

C'est le décret 73-964 du 11 octobre 1973 relatif à l'ISM destinée aux médecins inspecteurs de la santé publique et médecins contractuels de la santé scolaire de l'Etat qui est transposable à la filière médico-sociale territoriale, en vertu du principe de parité, en faveur des cadres d'emploi de catégorie A

Cette indemnité peut être versée aux agents exerçant les fonctions suivantes :

Responsabilité de services à la population en matière de santé publique, Missions d'orientations stratégiques en matière de santé publique, Missions d'assistance et de conseil, Pilotage de projets, Management de services opérationnels, Pilotage et animation d'équipes pluridisciplinaires

Les montants de ces indemnités

Grades du cadre d'emplois des médecins territoriaux	Indemnité spéciale Montants mensuels maximum	Indemnité de technicité Montants mensuels maximum	Montants mensuels maximum
Médecin de 2ème classe	570 €	846.66 €	1 416.66 €
Médecin de 1ère classe	575.83 €	850 €	1 425.83 €
Médecin hors classe	610 €	1 098.32 €	1 708.32 €

Le montant individuel peut être modulé en fonction : De la manière de servir de l'agent ; De l'atteinte d'objectifs fixés en début d'année dans le cadre d'un entretien professionnel ; Des sujétions liées au poste.

La modulation du régime indemnitaire pour indisponibilité physique et autres motifs

Nature de l'indisponibilité	Effet sur le versement du régime indemnitaire
Congé de maladie ordinaire	Suspension à compter du 1er jour d'absence
Congé de longue maladie	Suspension à compter du 1er jour d'absence
Congé de longue durée	
Suspension de fonctions	Pas de versement de régime indemnitaire
Maintien en surnombre (en l'absence de missions)	
Congé de maternité, paternité, accueil de l'enfant ou adoption	Suspension à compter du 1er jour d'absence

Cette modulation est la même que pour le régime indemnitaire des autres cadres d'emplois. Le paiement des indemnités fixées par la présente délibération sera effectué selon une périodicité mensuelle. Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} juin 2023.

Monsieur FORNAS note qu'il est question de RIFSEEP, alors que ce système n'est pas encore en place pour les autres employés. Madame le Maire répond que ces primes ne font pas partie du RIFSEEP. Le RIFSEEP sera mis en place pour tous les employés municipaux en même temps.

Madame DUTOUR demande des détails sur la mise en place du RIFSEEP. Madame le Maire explique qu'il s'agit d'une évolution du système de primes des agents, avec l'instauration de l'IFSE et du CIA en remplacement des primes actuelles. Il sera mis en place en fin d'année après avoir travaillé sur ce dossier et l'avoir soumis à l'avis du Centre de Gestion.

Monsieur FORNAS note que cette délibération sera donc annulée à la mise en place du RIFSEEP.

Madame le Maire répond que lors du vote du RIFSEEP, toutes les primes et indemnités actuellement en vigueur dans le cadre du régime indemnitaire, y compris les présentes indemnités si elles sont approuvées, seront supprimées.

Monsieur FORNAS demande quel est le grade du médecin actuellement employé. Madame le Maire répond qu'elle est « contractuelle » car le poste de médecin n'existe pas dans la grille de la fonction publique territoriale. Madame Bureau explique que l'indemnité dépend de l'indice de rémunération du médecin.

Monsieur FORNAS demande si les indemnités peuvent être versées à un agent en CDD. Madame le Maire répond que oui.

Plusieurs élus notent que les montants mensuels de prime sont très importants (Madame DE CAMARET, Madame DUTOUR). Madame BUREAU explique que ce sont des montants maximum qui ne seront pas forcément appliqués et que cette proposition est là pour laisser la possibilité à la municipalité de rémunérer davantage un médecin en cas de problème de recrutement, pour des médecins avec plus d'ancienneté notamment car la grille actuelle de la fonction publique est très basse. Ces primes constituent donc un complément éventuel de salaire. C'est le maire qui décide d'appliquer ou non ces primes et à quelle hauteur.

Monsieur BUISSON note que le conseil municipal ne pourra pas donner son avis sur le montant des éventuelles primes attribuées au(x) médecin(s) par le maire. Madame le Maire explique que c'est le cas pour tous les employés de mairie, et que les cadres catégorie A administratifs peuvent également avoir des primes très importantes sans que cela soit soumis au conseil municipal.

Madame DUTOUR demande s'il y a des pistes pour un second médecin à embaucher. Madame le Maire parle d'un médecin qui est entré en contact avec la commune mais qui n'est pas disponible tout de suite. Un second médecin expérimenté a également pris contact et un échange est prévu.

Le Conseil Municipal, approuve à l'UNANIMITE

ADHÉSION À LA MISSION RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DE L'ÉLU LOCAL AUPRÈS DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU RHÔNE

Madame le Maire rappelle que, conformément à l'article L.1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les élus membres du conseil municipal doivent exercer leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local.

Cette charte fixe les sept principes déontologiques qu'un élu local doit respecter :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Le même article prévoit que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect de ces principes déontologiques.

Ainsi, à compter du 1^{er} juin 2023, un référent déontologue doit être désigné par le conseil municipal.

Les missions de référent déontologue doivent être exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences.

Le CDG69 a déjà institué la fonction de référent déontologue des agents, assurée par Élise UNTERMAIER-KERLEO qui dispose de toutes les qualités et compétences requises pour exercer cette mission. En outre, le référent déontologue dispose des outils mis à disposition par le CDG69 permettant une saisine confidentielle des demandes, un traitement des questions dans le respect des principes de déontologie et un suivi quantitatif et qualitatif de son activité.

Le CDG69 propose donc aux collectivités, groupements de collectivités et syndicats mixtes qui le souhaitent de pouvoir désigner le référent déontologue des agents du CDG69 comme référent déontologue pour leurs élus.

La rémunération du référent déontologue sera assurée par le CDG69 dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur, soit 80€ par dossier traité.

Monsieur FORNAS demande si c'est la même personne que lors du vote de la délibération de la CCPA.

Madame le Maire répond que c'est effectivement le cas.

Le Conseil Municipal, approuve à l'UNANIMITE

DÉLIBÉRATION AUTORISANT MADAME LE MAIRE À SIGNER UN ÉCHANGE DE TERRAIN AVEC LA FAMILLE BOST

Afin de régulariser une situation domaniale, rue de l'Abbaye, entre la famille BOST et la commune, il est proposé au conseil municipal que la commune

échange la parcelle cadastrée D2000 contre la parcelle D2001 qui reviendra à la famille BOST.

Cet échange n'engendre de compensation financière pour aucune des deux parties.

Monsieur FORTAS demande pourquoi cette régularisation a lieu maintenant. Monsieur MARTINON indique qu'un accord avait été passé entre la famille BOST et la commune dans les années 1970 pour permettre la construction d'un immeuble. Cet accord n'avait jamais été régularisé par voie notariale mais appliqué factuellement. La famille BOST fait aujourd'hui la demande de cette régularisation à la municipalité afin de vendre le bien concerné. Monsieur FORTAS précise que même sans cet accord, la vente pourrait avoir lieu, mais trouve la démarche positive. Il indique qu'il y aurait plusieurs autres régularisations à effectuer. Madame le Maire répond que depuis le début du mandat, plusieurs régularisations ont déjà été effectuées mais il en reste effectivement à faire. Madame DUTOUR demande qui prendra en charge les frais notariés. Madame le Maire répond que ce sera la famille BOST demandeuse de l'échange.

Le Conseil Municipal, approuve à l'UNANIMITE

CONVENTION SYTRAL/MAIRIE POUR TRAVAUX GIRATOIRE GRANGE CHAPELLE

SYTRAL Mobilités a décidé : Par l'intermédiaire de conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage, le Département du Rhône, en tant que gestionnaire de la voirie départementale, a délégué à SYTRAL Mobilités la maîtrise d'ouvrage pour : la mise en accessibilité d'un point d'arrêt du réseau des Cars du Rhône situé sur la commune de Savigny : La Madone – RD159 (Route du bois du Maine)

Les travaux de mise en accessibilité du point d'arrêt s'inscrivent dans le cadre d'un projet d'aménagement de voirie sur RD159 en agglomération pour lequel le Département du Rhône a émis un avis favorable (travaux de création du giratoire Grange Chapelle).

Le montant de la participation financière de SYTRAL Mobilités se base sur le devis communiqué par la Commune et validé par SYTRAL Mobilités, ainsi, la participation forfaitaire maximale de SYTRAL Mobilités pour cette présente convention s'élève à 30 000€ HT.

Madame le Maire explique que les annexes de la convention n'ont pas été transmises aux membres du Conseil (suite à une demande de Monsieur FORTAS). Elles ont été demandées à l'élue en charge de ce dossier à la CCPA mais n'ont pas encore été transmises à la commune.

Le Conseil Municipal, approuve à l'UNANIMITE

Informations relatives aux commissions municipales, communautaires et syndicats :

Informations de Madame le Maire :

-Les enfants du conseil municipal ont approuvé le choix d'une double tyrolienne à installer au petit parc lors de leur séance du 27 mai 2023. Une société a fait une proposition un tout petit peu plus élevée que le montant prévu au budget (25000 €); l'équipe technique réalisera de ce fait une partie des travaux de mise en place.

-Le compromis d'achat de la maison sise 6 route de Sain Bel est signé. La vente définitive interviendra à l'automne.

-La fête des classes et la pétanque et la bal de la vogue se sont bien passés. Madame le Maire remercie les conscrits et les jeunes de 18-19 ans. Les nombreux échanges avec eux ont été constructifs ; elle les félicite de leur sérieux dans l'organisation de ces différentes festivités. Le bal de la vogue a rassemblé peu de monde, peut être en lien avec le déplacement du feu d'artifice. Pour rappel celui-ci a été tiré sous la mairie pour respecter la réglementation qui impose d'être à plus de 50 m des habitations.

Christian MARTINON pour la commission Urbanisme :

L'offre de marché public relative au giratoire de Grange Chapelle est en ligne. La date limite pour la remise des offres est fixée au 20 juin 12h00. Le cabinet BC Ingénierie est chargé de l'analyse des offres. Il présentera à la commission urbanisme le résultat de son travail en vue de retenir le lauréat.

Serge MALET pour la commission bâtiments :

-Rénovation du mur d'enceinte du Chalet Montange : 2 devis reçus ; ils seront étudiés pour décision lors de la prochaine réunion de la commission.

-Ecole maternelle : un des volets changé il y a 2 ans a été de nouveau changé, au titre de la garantie car "voilé"

-Ecole primaire : démarrage d'une opération de peintures intérieures (datant de l'origine pour beaucoup) cette opération sera réalisée en plusieurs étapes.

-Église renforcement de la charpente du clocher : les travaux devraient être réalisés fin juin.

-Lavoir : réception du dossier du CAUE sur la base des remarques des ABF, à voir en commission.

-Pôle de Santé : finalisation des plans suite aux rencontres avec les professionnels de santé ; la prochaine étape sera de faire travailler les sociétés d'expertise technique (insonorisation, isolation, plancher) sur ces plans. Monsieur MALET présente les plans du pôle de santé qui ont été travaillés avec le groupe de travail constitué d'élus, les professionnels du centre de santé, ceux qui souhaiteraient venir s'installer ainsi que les représentants de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé des Monts du Lyonnais. Après la réalisation des diagnostics techniques, les marchés de travaux seront lancés.

Pierre HULIN pour la commission Voirie :

-Journée nettoyage du 13 mai : 35 participants, les enfants du Conseil Municipal ont répondu présents et sont venus nombreux accompagnés de leurs proches. La " récolte " a été fructueuse, environ 150 kg de déchets et 4 litres de mégots de cigarettes ramassés en 3 h ! Merci à tous ceux qui ont participé.

-Les travaux de la route de Bibost (conduite d'eau) et de la réfection du Pont de la Métralière ont débuté.

-Reconduction du fauchage raisonné : les tontes de pelouse sont faites à une fréquence de 10 à 15 jours.

-Pour l'installation de la tyrolienne l'équipe technique procédera au décaissement et à l'apport de 30 cm de hauteur de graviers sur une surface de 150 m2 après avoir posé un géotextile.

La rédaction de l'arrêté Municipal incendie se termine après prise en compte des remarques du SDMIS.

-De nouveaux marquages vont être réalisés notamment pour les places de stationnement.

Monsieur DUTOUR demande pourquoi le fleurissement n'a pas été effectué ailleurs qu'au monument aux Morts. Monsieur HULIN indique qu'il a fait ce choix pour ne pas avoir à jeter des végétaux comme l'année dernière. Monsieur DUTOUR trouve dommage que cela n'ait pas été discuté lors de la commission voirie. Monsieur HULIN reconnaît qu'il a effectivement omis de leur en parler.

Nicole THIVARD pour la commission Communication-Vie Associative-Commerces :

-Travail avec la commission Voirie pour étudier la mise à jour des panneaux et plans du village, en collaboration avec Maud THOLLY, chargée de mission SIG à la CCPA

-Les dossiers de demande de subvention ont été envoyés aux associations. La date de retour est fixée au 15 septembre.

Nicole THIVARD Commission agriculture CCPA :

-Programme Tracer d'Avenir : par convention avec la chambre d'agriculture, la CCPA pourra aider sur un montant de 1725 € maximum par dossier pour des diagnostics d'exploitation et accompagnement avec une priorité aux agriculteurs ayant perdu l'Indemnité de Compensation du Handicap Naturel.

-Suite à une rencontre avec les éleveurs du territoire, 3 thématiques ont été retenues : L'adaptation au changement climatique (accompagnement notamment pour le renouvellement des prairies) ; La sécurisation de l'eau (avec un point particulier sur l'abreuvement des animaux) et la consolidation du groupement de vétérinaires

Isabelle KAPFER pour la commission Services à la Personne :

- Repas des anciens : 154 personnes présentes. Excellent menu, très apprécié par les convives.

- Réunion d'information et d'inscription aux chantiers jeunes de juillet et octobre,

- Concours de dessin du 26 mai au 16 juin à la médiathèque sur le thème manga ouvert aux enfants à partir de 4 ans. 3 catégories : 4 – 6 ans, 7 – 12 ans et 13 – 17 ans. Remise des récompenses le mercredi 28 juin

- Questionnaire Léo Lagrange. Seulement 26 familles ont répondu sur les 97 inscrites. 16 familles demandent l'ouverture du centre les 2 semaines des petites vacances et 7 l'accès aux 3 ans.

-Afin de réduire le coût d'énergie et de personnel, et de pallier les difficultés en cas de personnel manquant, une réflexion est portée sur la possibilité de rassembler garderie et études dans les locaux de l'école maternelle du Petit Prince (actuellement l'étude a lieu à la cantine et la garderie dans son local dédié). La commission Services à la personne n'est pas favorable à cette possibilité car elle estime que cela pénaliserait les enfants, le sujet est à discuter. Madame le Maire répond que ce n'est pas parce que l'on modifiera

les lieux que l'accueil sera dégradé. D'autre part, plusieurs familles ont demandé si l'accueil des moins de 3 ans pouvaient avoir lieu pour l'accueil périscolaire du mercredi. Si tel était le cas, il faudrait des locaux adaptés avec des couchettes, cela voudrait dire potentiellement un accueil de loisirs pour les moins de trois ans au sein de l'école.

Monsieur MALET dit qu'il faut entendre l'avis de la commission qui n'est pas favorable, mais qu'il faudra prendre en compte l'ensemble des données (Energie, personnel...) pour que le conseil puisse se prononcer.

Monsieur FORNAS profite de l'évocation des problèmes d'énergie pour dire qu'un article est paru dans Le Progrès citant la commune de Savigny et du séquestre du montant des factures dû au fournisseur d'électricité. Madame le Maire répond que cela concerne les contrats de plus de 36kVA pour lesquels le SYDER a été missionné pour négocier le contrat. Or cette négociation a eu lieu à un moment où le prix de l'énergie était très élevé, d'où les fortes hausses. La commune de Savigny est impactée mais pas autant que d'autres communes car elle n'a pas de bâtiments dont la puissance est de plus de 36 kVA, plus concernés encore par l'augmentation des tarifs. Une erreur figure dans le journal : la multiplication par 7 des dépenses concernerait les communes concernées par des puissances de plus de 36kVA après application de l'amortisseur tarifaire de l'Etat. Madame le Maire indique qu'une commission finances se réunira fin juin pour faire le point sur ces différents problématiques.

Evelyne DUTOUR – Commission commerces à la CCPA : réunion de la commission accueillie par la mairie de Lentilly lors de laquelle les membres ont étudié le règlement relatif aux foodtrucks.

Droit d'expression

Bonjour de l'équipe SAVIGNY D'ABORD

Retour sur le budget : Un budget municipal sans vision à moyen terme est un budget qui ne prend pas en compte les besoins, les objectifs et les défis à moyen terme auxquels la municipalité sera confrontée.

Il est important que la Commune prenne en considération une approche à moyen terme lors de l'élaboration de son budget afin de mieux servir la communauté et d'assurer une gestion financière responsable et efficace.

Je milite en faveur d'une plus grande participation citoyenne et de la prise de décisions collective et éclairée.

Une vision à moyen terme permet d'établir une stratégie globale cohérente pour le développement et la croissance de la municipalité, en alignant les ressources financières sur les priorités à long terme.

Ce n'est pas le cas pour le moment.

Luc Fornas

Je suis à votre disposition.

06 81 36 32 02 ou par mail : savignydabord2020@gmail.com

INFOS DIVERSES

COMMENT PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE ?

- 1** TELECHARGER L'APPLICATION SIGNALEMENT AMBROISIE SUR VOTRE IPHONE OU VOTRE SMARTPHONE ANDROID OU RENDEZ-VOUS SUR LE SITE SIGNALEMENT-AMBROISIE.FR
- 2** SIGNALER LES PLANTS D'AMBROISIE : Cliquez à votre smartphone ou sur le site SIGNALEMENT-AMBROISIE.FR
- 3** VOTRE SIGNALEMENT EST REÇU PAR LE REFERENT DE LA COMMUNE
- 4** IL COORDONNE LES ACTIONS DE LUTTE POUR ELIMINER L'AMBROISIE



L'AMBROISIE, UNE PLANTE DANGEREUSE POUR LA SANTÉ : CHACUN PEUT AGIR !

L'ambroisie est une plante envahissante dont le pollen est fortement allergisant. Agir contre l'expansion de cette plante est un enjeu de santé publique qui requiert l'implication de tous.

Que faire si j'en vois ?

- Sur ma propriété : **je l'arrache !**
- Hors de ma propriété et sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants : **je l'arrache !**
- Hors de ma propriété, s'il y a en a beaucoup : **je signale la zone infestée** grâce à SIGNALEMENT-AMBROISIE :

- www.signalement-ambroisie.fr
- L'application mobile Signalement-ambroisie
- email : contact@signalement-ambroisie.fr
- téléphone : 0 972 376 888

COMMENT RECONNAITRE LA PLANTE D'AMBROISIE ?

- Feuilles du même vert clair sur les deux faces
- Pas d'odeur quand on les froite dans la main



Photos d'ambroisie

Cet été aussi, pour économiser l'énergie, on agit, on réduit.

Cet hiver, nous avons réussi. Ensemble, nous avons réduit notre consommation d'énergie de plus de 10%. Pour cela, un grand MERCI !

Si je mets la clim au bureau, à la maison ou en voiture, **je la règle à 26 degrés.**

Avant de quitter mon logement, **j'éteins et je débranche** tous mes appareils en veille.

Je laisse la voiture au garage et **je prends les transports en commun ou le vélo pour les petits trajets.**

Je profite de l'été pour installer un thermostat programmable et faire réviser ma chaudière.

Chaque geste compte
ÉCONOMISONS L'ÉNERGIE
chaquegestecompte.gouv.fr



Le taux d'inscriptions pour la médiathèque de Savigny est de **27,7 %** !

C'est bien au-dessus de la moyenne nationale, et sur le Pays de L'Arbresle c'est le taux le plus élevé.

N'hésitez pas à vous joindre à nous !

Et si vous deveniez bénévole à la Médiathèque de Savigny?

Nous recherchons particulièrement des personnes pour s'occuper des permanences du samedi matin 10-12h et du mercredi 15-18h30, ou pour des accueils de classes en semaine (14h15-15h00 : lire une histoire) ou pour aider à organiser différentes animations et pour faire les achats des livres ...

Beaucoup de tâches différentes vous attendent et vous êtes les bienvenus !!!

Possibilité de se former avec nous et aussi avec la médiathèque du Rhône.

Fermeture estivale : du 07 au 26 août.

La médiathèque de Fleurieux
fermera du 31 juillet au 24 août.

La médiathèque de Sain Bel est ouverte
en juillet seulement le mercredi de 16h à 18h30
et le samedi de 10h à 12h. Fermeture complète en août.

Les médiathèques de Saint-Pierre-La-Palud
et Sourcieux-Les-Mines seront ouvertes
tous les samedis de juillet et août de 10h à 12h.



Thème 2023/2024
en partenariat
avec Leo Lagrange :

la musique !

Animations

A venir :

Ile aux histoires de l'été le mercredi 26 juillet à 15h15 et 17h ou sur demande avec le raconte-tapis « Bateau sur l'eau » et prochaines « Ile aux histoires » dans le programme en dernière page.



Raconte-tapis

Dès septembre : **L'atelier Remue-Méninges**. Qu'est-ce que c'est ? des jeux ludiques autour des mots et des chiffres pour stimuler la mémoire dans une ambiance conviviale (organisé par les Bénévoles de la Médiathèque). **Ouvert à tous de 7 à 107 ans.**

L'atelier se déroule le jeudi de 14 à 16h une fois par mois dans la salle d'exposition du Chalet Montange : pas de date précise pour l'instant, nous vous tiendrons informés via le site de la mairie et affichage dans le village.

Les personnes intéressées par cet atelier peuvent s'inscrire à la Médiathèque. Les personnes déjà inscrites les années précédentes sont encouragées à se réinscrire auprès des animateurs de l'atelier ou à la Médiathèque (09.66.91.57.87).

Dépendances de Abbaye de Savigny :

MÉDIATHÈQUE SAVIGNY
Groupe de recherche des Amis et Associations du Patrimoine du Pays de l'Arbresle - GRAAPPA

DÉPENDANCES DE L'ABBAYE DE SAVIGNY : Prieurés et châteaux

expo

Du 4 au 22 septembre 2023

CONFÉRENCE/RENCONTRE	PARCOURS COMMENTÉ
Samedi 9 à 10h Prieurés de Moniales avec Patrick Réguillon	Samedi 16 à 10h30 par un membre du Graappa

HORAIRES D'OUVERTURE
Mardi et Vendredi de 16h30 à 18h30
Mercredi de 15h à 18h30
Jeudi 10h-12h
Samedi 10-12h

EXPOSITION RÉALISÉE PAR LE GRAAPPA
Groupe de recherche des Amis et Associations du Patrimoine du Pays de l'Arbresle
@graappa.69@laposte.net

Chalet Montange 15 route de Sain-Bel
69210 SAVIGNY
mediatheque@mairie-savigny69.fr

Spectacle « 1 livre 1 impro », le vendredi 22 septembre à 20h30 :

Donnez-leur un livre, un titre, un auteur : d'exercices de style en réécritures, ils vous feront voyager dans le monde des mots.

Donnez-leur vos personnages de roman préférés : ils les feront se rencontrer au coin d'un rayonage.

Donnez-leur le début de l'histoire : ils en réécriront la fin !

Le public vient au spectacle avec le dernier livre emprunté, le livre préféré de ses enfants, ou même le magazine qu'il vient de recevoir dans sa boîte aux lettres. Tout est possible ! Il en aura éventuellement sélectionné un court extrait... Pour celui qui a improvisé la soirée et arrive les mains vides, il choisit directement un ouvrage dans les rayons de la bibliothèque afin de le proposer aux comédiens.

Dans une ambiance conviviale et chaleureuse, les comédiens de la Lily s'emparent de votre bibliothèque et improvisent un spectacle in situ sans décor, sans accessoire et sans filet à partir de l'univers littéraire. Du burlesque au tragique, le monde fantasmagorique de la bibliothèque apparaîtra sous un nouveau jour...

"Si vous ne savez pas ce que vous allez voir, eux ne savent pas ce qu'ils vont jouer !"

Spectacle intergénérationnel tout public

Improvisation, interaction, échanges, littérature, imagination ...

Rétrospective :

La médiathèque a accueilli les écoles de Savigny, chaque classe est venue en moyenne 5 fois tout au long de l'année scolaire pour des histoires avec « Kamishibai » ou « raconte-tapis », des expositions ou la découverte du métier de bibliothécaire pour les plus grands. Merci aux élèves pour leur participation.

Mais aussi



Weekend chez les Otakus en avril



Escape game « Les secrets de la bibliothèque »



Un grand merci à Lisa pour son Service Civique !



Exposition de l'association « Terre et Loisirs Savignois »



Cours de dessin



Notre site :

<https://reseau4sf-pom.c3rb.org/>

identifiant : nom prénom

mot de passe : votre date de naissance soit jjmmaaaa



Animations passées : SAVIGNY

FLEURIEUX / L'ARBRESLE

Vous avez aussi accès au **catalogue de la Médiathèque départementale du Rhône** (<https://mediatheque.rhone.fr/>) et à ses ressources numériques via un compte Lecteur (à créer soi-même)

Vous pouvez suivre nos actualités sur notre page Facebook !
"Médiathèque de Savigny"

Nouveauté : prêt de jeux de société

Rappel : l'accès à la médiathèque est désormais libre et gratuit pour tous pour la consultation et les emprunts.

Laura Maillot (responsable) et son équipe de joyeux bénévoles vous accueillent :

Mardi et vendredi : de 16h30 à 18h30

Mercredi : de 15h à 18h30

Jeudi et samedi : de 10h à 12h

Médiathèque - Chalet Montange
15 route de Sain-Bel
69210 SAVIGNY
09 66 91 57 87
mediatheque@mairie-savigny69.fr

INFOS CCPA



S'engager pour la transition écologique : guide de bonnes pratiques

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle s'engage pour l'environnement avec un service dédié à la transition écologique.

Dans ce cadre, elle a publié 3 guides de bonnes pratiques :

- Agir en faveur de la transition énergétique
 - Protéger la biodiversité
 - Economiser l'eau au jardin et à la maison
- Ces guides sont à disposition en mairie, ou en version numérique :

Sur le site de la mairie, rubrique actualités.
Sur le site de la CCPA/agir pour l'environnement.



Stop aux dépôts sauvages !

Connaissez-vous le poids moyen de déchets que chaque français jette dans la nature chaque année ? 11kg !!
Aidez-nous à éviter cela ! A chaque déchet, sa solution :

- Des poubelles noires pour les ordures ménagères, jaunes pour le tri et vertes pour le verre
- Deux déchèteries, à Fleurieux-sur-L'Arbresle et Courzieu, avec plus de 25 filières de recyclage différentes
- Une ressourcerie à L'Arbresle et un Repair Café à Fleurieux-sur-L'Arbresle pour donner une seconde vie à vos objets

Pour rappel : Le dépôt sauvage est un délit. Vous encourez jusqu'à 1 500€ d'amende.

INFOS LOCALES



Information Jeunesse

2 outils d'information à disposition des jeunes du territoire :

La boussole des jeunes, information pour les jeunes de 15 à 30 ans dans le domaine de l'emploi, la formation et le logement :

boussole.jeunes.gouv.fr

Le site d'info des 13-30 ans dans le Rhône : rhone.info-jeunes.fr

APA et cancer - Sur le Pays de l'Arbresle et alentours

Grâce à un partenariat établi avec la commune de St Germain Nuelles et Alexandra BOISLÈME, professionnelle de l'activité physique adaptée, le Comité du Rhône finance sur le pays de l'Arbresle et pour les communes comprises entre Tarare et Villefranche-sur-Saône **des cours d'activité physique adaptée pour les personnes en cours de traitement.**

Ceux-ci permettent aux patients de profiter des bienfaits de l'activité physique en dehors des structures de soins, et au plus près de leur domicile.

Les bénéfices de l'activité physique sont nombreux et reconnus par le corps médical. Cela en fait un élément important dans la prévention des maladies et elle est indispensable pour lutter contre les récidives : elle réduit la sensation de fatigue pendant les traitements ; elle diminue le risque de récurrence ; elle améliore la qualité de vie des patients ; elle permet de lutter contre l'isolement en créant du lien social.

N'hésitez pas à prendre contact avec : **Alexandra BOISLÈME - 06 42 55 87 51 - alex-apa@orange.fr**



Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique

Depuis le 1er juillet, la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle subventionne jusqu'à 250 € par foyer pour l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE), qu'il soit neuf ou d'occasion

Tout particulier ou association résidant sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle peut être bénéficiaire de cette aide. Celle-ci est néanmoins limitée à un versement par foyer ou par association et n'est pas renouvelable.

Le vélo, ou dispositif, doit être acheté chez un professionnel dans le Rhône (Grand Lyon compris), à partir du 1er juillet 2023.

Retrouvez toutes les infos sur le site de la CCPA <https://www.paysdelarbresle.fr/>

Mon Pays de L'Arbresle, la plateforme qui relie les producteurs aux consommateurs du pays de L'Arbresle : Découvrez, rencontrez, consommez ... #LOCAL !



Venez découvrir et/ou participer à notre toute nouvelle plateforme qui relie les producteurs aux consommateurs du territoire :

<https://monpaysdelarbresle.fr>

Vous êtes un acteur économique, social ou touristique ? Vous êtes situé sur le territoire du Pays de L'Arbresle ? N'hésitez pas à compléter votre fiche grâce aux identifiants qui vous ont été envoyés / récupérés via la CCPA.

Si vous ne les avez pas reçus ou si vous avez besoin d'aide pour ouvrir votre compte, contacter : Lucile Raynaud (06 35 30 01 14) ou Ophélie Grataloup (07.61.68.00.16) - contact@monpaysdelarbresle.fr

Les Restos du cœur L'Arbresle

Voici nos dates d'ouverture estivale :

JUILLET toutes les semaines : mercredi de 9h à 12h et jeudi de 9h à 12h puis de 13h30 à 18h00

AOÛT : mercredi 02, 16, 30 août de 9h à 12h30 et jeudi 03, 17, 31 de 9h à 12h et 13h30 à 18h

Comme nous serons ouverts une semaine sur 2 en août nous distribuerons le double de colis les semaines précédant les fermetures, afin d'éviter les ruptures alimentaires pour les personnes accueillies.

Nous resterons cependant joignables les semaines de fermeture si une urgence se présentait.

Nous serons disponibles à tout moment, n'hésitez pas à nous contacter.

Restos du Cœur L'Arbresle

15 Rue de Lyon 69210 L'ARBRESLE

04 78 35 20 36

ad69.larbresle@restosducoeur.org



Nouveau à Savigny !

Horaires
RESTONS FERME
VENTE DE PRODUITS FERMIERS & LOCAUX

• ELEVONS BIEN • MANGEONS LOCAL •

Jeudi 16h-19h
Vendredi 16h-19h
Samedi 9h-12h30

AVEC MEL & WILL

**Restons Ferme !**

Dans notre magasin de produits de la ferme nous vous proposons : veau, agneau, bœuf, bœufs cuisinés et fruits de notre production ainsi que des produits d'autres producteurs locaux : volaille, œufs, légumes, produits laitiers, vin, bière, jus de fruits, huile, miel, farine, tisanes, sorbets, confitures.

Élevons bien, Mangeons local, Restons Ferme !

EARL de La Titine - Mel et Will



Parenthèse Polynésienne
Massage & soins

Je m'appelle Maréva et j'ai 22 ans. Je suis dans le milieu du bien-être depuis mes 15 ans. Après mon incroyable expérience professionnelle en tant que spa praticienne dans un hôtel de luxe à Bora-Bora j'ai voulu vous faire voyager à travers mon savoir-faire. C'est donc de cette belle aventure qu'est née début Juin « Parenthèse Polynésienne », qui vous propose des massages et des soins du corps sur rendez-vous.

PP
Parenthèse Polynésienne

MASSAGES - SOINS

Facebook: Parenthèse Polynésienne
Instagram: parenthese_polynesienne
Email: parenthese.polynesienne@gmail.com

2 Rue des Hauts de Savigny, 69210 SAVIGNY
06.16.02.41.71

**Une Bulle de Douceur**

Depuis quelques années j'exerce en tant qu'auxiliaire de puériculture dans un service de néonatalogie, mais aussi de maternité dans une clinique lyonnaise.

Mon métier je le fais avec passion et c'est pour cela que j'ai eu envie d'approfondir mes connaissances afin de mieux accompagner les futurs et jeunes parents.

J'ai réalisé des formations d'accompagnement à la parentalité à l'école du bien naître de Sonia Krief. Ces formations m'ont permis de me lancer dans une nouvelle aventure et c'est là qu'est née « Une bulle de douceur ».

Mes ateliers périnataux :

Le Bain Thérapeutique/Thalasso bébé

Le Massage bébé

La Réflexologie émotionnelle

Le Portage physiologique

Au plaisir de vous rencontrer

Mandy GOUILLOUD

07 83 53 48 71 - unebulle.douceur@gmail.com

www.unebullededouceur.com

**Les fermetures estivales**

Centre de santé : du 28/07 au 20/08

Agence Postale : du 7/08 au 26/08

Les colis et recommandés seront avisés à l'Arbresle

Médiathèque : du 7/08 au 26/08

Boulangerie : du 31/07 au 31/08

Clos de l'Abbaye : du 31/07 au 27/08

Coiffure Isabelle : du 30/07 au 22/08

Commerçants du P'tit Marché :

Charcuterie des 2 Villages : 15 au 31/08

Julie Masia (Bijoux) : 28/07 au 26/08

J'y vais Pizza : 30/07 au 21/08

SAVUNI LES ARTS

Printemps 2023

Vendredi 28 Avril après-midi, l'Association Savuni Les Arts a participé au marché de Printemps organisé par la Mairie de Savigny, avec un stand de troc de graines et de plants. Le stock de graines à troquer a été prêté par la Maison des Semences. Un habitant de Savigny a également donné un gros paquet de graines de poireaux de son jardin, ce qui a permis de renflouer les caisses !

Le Maquis'Art # 3 - Samedi 3 juin 2023

Pour l'Association Savuni Les Arts, le gros événement de la saison 2022-2023 a été le **Maquis'Art** ! Nous étions très heureux-ses de pouvoir organiser notre 3ème édition à la salle du Trésorcle, le samedi 3 juin. Les portes ont ouvert à 18h et les concerts se sont enchaînés entre 19h et 00h30, suivis du Sound System Dub. Le public, intergénérationnel, a répondu présent, avec près de 300 entrées, sans compter les nombreux-ses bénévoles qui nous ont donné la main, ainsi qu'une vingtaine d'artistes. La soirée s'est déroulée pour le mieux dans une atmosphère festive et un décor de jungle verdoyante. Le passage pluvieux n'a pas empêché les spectateurs-trices de danser devant des musiques du monde rythmées, tout en profitant de la buvette locale et du coin restauration.



*Parranda La Cruz
(Crédit Patrick Rosa)*



*Nadia McAnuff & The Ligerians
(Crédit Fred O Mat Livipix)*

La suite...

L'équipe de Savuni Les Arts vous donne rdv à la rentrée, après une pause estivale méritée. Nous programmerons certainement notre fameuse Jam Session en décembre, au Petit Théâtre, et peut être un autre événement à l'automne, qui sait ? **N'hésitez pas à suivre nos infos sur notre page facebook et à nous contacter si vous souhaitez participer à nos réunions mensuelles .**

Un Orgue à Savigny

Ça repart !

Après une pause de plus de deux ans, en raison d'abord du Covid mais aussi des travaux qui avaient été décidés pour l'orgue, il n'y avait plus de concert à Savigny ... La tribune, après de longs mois de réflexion et d'attente, a été élargie comme nous le souhaitions. L'orgue sera terminé avant la période des vacances, mais il a déjà repris du service puisque la Chorale des « Cigales » de l'Arbresle a choisi Savigny pour son concert de l'été. Et puis, dans le prolongement de ce que nous avons pu faire pendant plus de 20 ans, la fête de la musique, s'est déroulée dans l'église, avec plusieurs formations chorales régionales, et en particulier « la Soleillée » de Saint Laurent de Chamousset.

Mais le point important de ce premier semestre reste ce chantier, qui nous aura mobilisés pendant deux ans, et qui a permis l'embellissement de l'orgue lui-même pour lequel deux jeux supplémentaires vont donner une nouvelle couleur harmonique. Un concert dédié à la nouvelle configuration de l'instrument sera proposé dès la rentrée et on se rendra compte de ce « plus » apporté par cet ajout de 2 jeux de pédale...mais ce chantier a été pour le moins compliqué tant l'exiguïté des lieux rendait la tâche difficile !

Nous aurons aussi la chance de recevoir un groupe de musiciens roumains en octobre. Nous les avons découverts dans les salons de la Préfecture du Rhône à Lyon à l'occasion d'un concert donné par la Consule de Roumanie, pour la fête nationale roumaine et lorsque nous leur avons demandé de venir à Savigny (ainsi qu'à Vaugneray et Mornant), ils ont accepté volontiers...ce qui nous réjouit !

Un concert de Noël est en projet...mais on garde la surprise ! Et puis 2024 sera l'année du 20ème anniversaire de l'inauguration de l'orgue...Il va falloir fêter ça !

Les Brigadiers Enflammés

Les Brigadiers enflammés seront au rendez-vous en Novembre pour vous distraire.

Ils vous présenteront :

Noces feras-tu ? *de Joël Contival*

Retenez d'ores et déjà les dates :

3-4-5 novembre
10-11-12 novembre
17-18-19 novembre 2023

En attendant le plaisir de vous retrouver, passez un bel été !



ASLEC : pour une amitié toujours plus forte !

Les SAVIGNOIS se préparent pour une visite à leurs homologues allemands. De plus, ils pourront écouter un concert de très belles musiques roumaines à l'automne.



L'été arrive avec les départs en vacances ... L'ASLEC organise, non pas un voyage, mais deux voyages, à BERCHING !

Et oui, les jeunes partiront du 30 juillet au 6 août 2023 et les adultes du 3 au 6 août 2023. Chacun son programme et des beaux échanges en vue pour tous. Les personnes qui ne connaissent pas notre association peuvent consulter Facebook : **Aslec Savigny** et Instagram : **aslec_savigny** pour suivre notre actualité.

Notez bien que le projet des adultes est soutenu financièrement par le Fonds citoyen franco-allemand :

Le Fonds citoyen franco-allemand conseille, met en réseau et finance les projets qui mettent en lumière l'amitié franco-allemande et l'Europe. Il soutient des projets de toutes tailles aux thèmes et formats variés et s'adresse à l'ensemble des acteurs de la société civile.

Lancé en avril 2020, le Fonds citoyen est issu du traité d'Aix-la-Chapelle signé en 2019. Sa mise en œuvre est confiée à l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) et il est financé à parts égales par les gouvernements français et allemand.

Contact presse : Johanna Haag | haag@fondscitoyen.eu | +33 6 24 21 58 61

Par ailleurs, les membres de l'ASLEC sont heureux de se joindre à l'association Un Orgue à Savigny pour recevoir le groupe musical d'ALBA, Roumanie, qui donnera un concert le mercredi 25 octobre 2023 à l'église de SAVIGNY. Retenez bien cette date et, en attendant, passez un bel été.

Amicalement,

Aline DUPERRET

Savigny Patrimoine d'Hier et de Demain

À la suite de l'assemblée générale du 5 mai, le conseil d'administration de l'association s'est étoffé. Il se compose maintenant de onze personnes :

Président : Jean-Noël Coquard

Présidente adjointe : Sylvie Montoux

Trésorier : Luc Fornas

Trésorier adjoint : Gérard Muzel

Secrétaire : Jean-Claude Delayer

Secrétaire adjoint : Daniel Rat

Autres membres : Jany Poutier, Pierre Joannin, Pierre Rostaing, Françoise Goudard, Robert Pelossier.

Les principales activités de l'association depuis le début de l'année :

Les interventions de Jean Noël Coquard auprès des deux écoles :

Que ce soient des interventions en classe ou lors des visites du village ou des vestiges de l'abbaye, les élèves sont très intéressés et posent de nombreuses questions. Ils sont notamment très surpris de l'importance de l'abbaye et de son rayonnement en France et à l'étranger.

Un atelier à la boulangerie Jacoud de Savigny : Les élèves de l'école Saint Martin ont profité d'un exposé sur le blé : le grain, la culture du blé et l'histoire de l'importance du blé dans l'alimentation. L'évolution des types de culture et de récolte.

La visite du hameau de Taylan :

La visite à pied (6 km) du hameau et son histoire ont enchanté les deux groupes guidés par Jean-Noël.

L'après-midi jeunes de l'abbaye remporte de plus en plus de succès, grâce aux bénévoles pour les ateliers Enluminure, Calligraphie, Taille et Sculpture de la pierre. Merci à eux.

Les échanges avec d'autres associations du patrimoine :

Une équipe de Saint Loup –Vindry-sur-Turdine, en visite dans notre commune, a été surprise de l'importance que pouvait avoir notre abbaye. A leur demande nous leur rendrons, à notre tour une visite pour découvrir leur patrimoine.

Notre maquette est décidément le point clé de départ de la visite des vestiges de l'abbaye. Elle représente en un seul coup d'œil son importance. Actuellement mise à l'abri, l'association cherche un financement pour la protéger et pouvoir la mettre à la vue de tous.

La gazette du Patrimoine de Savigny :

Notre prochain numéro est en préparation, et sera bientôt disponible sur le site et aux endroits habituels.

Suivez notre actualité sur le site du patrimoine : <https://savigny-en-lyonnais-patrimoine.fr/>

Aidez-nous à poursuivre nos actions en adhérant à l'association pour 15€.



Visite du village avec les écoles



Les Récrés Bilingues

Ateliers ludiques d'anglais

Pour sa 2ème année consécutive l'association Les Récrés Bilingues propose ses ateliers d'anglais à la salle Zen au Chalet Montange.

Petits groupes-places limitées.

Les mercredis : 16h30 pour les 4-6 ans. 17h45 pour les 7-10 ans.

Contact : 07 67 75 32 47 - les.recres.bilingues@gmail.com

Atelier d'art plastique « Enfance de l'art »

J'accueille les enfants de 6 à 12 ans en leur proposant des activités d'art plastique variées :

- Peinture (pigments naturels, encres, pastels gras, peinture acrylique)
- Modelage (réalisations de poteries peintes avec engobes puis émaillées)
- Constructions en volume, totems (cartons, matériaux de récupération)

Pas besoin de savoir dessiner, je suis là pour guider vos enfants, à l'écoute de leurs souhaits et suivant leur inspiration !

Les ateliers ont lieu le mercredi au chalet Montange et regroupe 6 enfants ce qui permet un accompagnement de qualité.

Horaires :

de 14h à 15h pour les 10/12 ans

de 15h15 à 16h15 – de 16h30 à 17h30 pour les 6/9 ans

Les réalisations sont individuelles mais aussi collectives pour encourager l'échange, l'entraide et le partage d'idées.

Cette activité manuelle est aussi la découverte d'autres cultures et formes picturales (art aborigène, art africain et indien)

Je serai présente au forum des associations.

Inscription à l'année : 197€ (possibilité d'une séance d'essai)

Renseignements : 06 78 49 46 32 - Anne Bastit



Association Peinture Savigny

Les cours de peinture se déroulent au chalet Montange dans une ambiance très conviviale et un cadre des plus agréables. Notre association s'étoffe et nous comptons 26 adhérents cette année.

Carole Merlin (diplômée de l'école d'Art Emile Cohl) nous prodigue ses conseils et ses connaissances pour la réalisation de nos tableaux et dessins. Elle nous pousse de l'avant afin de nous faire vraiment progresser. Nos cours emportent un franc succès, et les résultats sont étonnants. Les thèmes abordés et les différentes techniques développées par notre professeur, nous font découvrir de nouveaux univers dans lesquels nous ne pouvons qu'être de plus en plus à l'aise. Pour les débutants, c'est un excellent démarrage dans les règles de l'art et à la portée de tous.



Cours pour adultes (tous niveaux).

Techniques enseignées : dessin, peinture acrylique, huile, pastel, encre de chine et aquarelle...

Le jeudi après-midi de 14h à 20h par séances de 2 ou 3h.

Atelier libre (sans professeur) :

le vendredi après-midi de 14h à 17h.

Pour la saison 2023 / 2024 :

Nous organisons trois stages, ouverts à tous.

Nos tarifs 2022 / 2023 :

Adhésion annuelle 30 €

Prix par trimestre :

Cours de 2 heures : 92 € - Cours de 3 heures : 105 €

Atelier libre (sans professeur) vendredi après-midi : 39 €

Cours avec professeur plus atelier libre :

2 heures : 105 € - 3 heures : 137 €

Pour tout renseignement (tarifs, détails horaires, inscriptions), contacter :

Christiane Rat crizou.rat@outlook.com

Tel. : 04.74.01.45.48 ou 06.76.60.53.01

Adresse des cours : Chalet Montange. SAVIGNY

Site : <https://www.associationpeinturesavigny69.fr/>

La Maison des P'tits Loustiques

La maison des P'tits Loustiques accueille douze enfants à la journée, de toutes les communes.

Elle est ouverte de 7h à 18h du lundi au vendredi.

Cette année, Marylène Mathieu et Sylviane Brusq partent à la retraite en juillet.

C'est grâce à elles et Christine Besson que depuis l'ouverture de la MAM en novembre 2013 un nouveau lieu d'accueil a pu voir le jour et apporter un nouveau dynamisme dans la petite enfance sur la commune.

Nous les remercions pour toutes ces belles années d'accueil et d'accompagnement des enfants à la MAM.

En septembre, l'arrivée d'une nouvelle assistante maternelle viendra compléter notre équipe.

Nous serons trois, Angélique Chauy, Amandine Mathieu, Marine Franchino.

Nous travaillons sur de nouveaux projets. Des travaux seront effectués cet été, pendant la fermeture en août.

L'accueil inter-âge de 3 mois à 4 ans nous permet de travailler sur l'entraide et le partage des enfants.

Depuis l'ouverture nous sommes à effectif complet, cependant n'hésitez pas à venir découvrir notre lieu et peut-être le futur accueil de votre enfant. Nous vous souhaitons un bel été.

Marylène, Sylviane, Amandine, Angélique, Marine.



La nouvelle équipe



Marylène et Sylviane

ASC SAVIGNY GYM

L'ASC SAVIGNY GYM à Versailles pour terminer une saison remarquable !



Les finalistes

Comme a pu le préciser Monique Laurent, Maire de Savigny lors de la remise des cadeaux aux finalistes ce vendredi 24 juin, « Savigny, un petit village de 2 000 habitants, représenté à Versailles lors des finales nationales de gymnastique ça a belle allure ! »

Cette année en Finale Nationale à Versailles ce sont les garçons qui ont fait briller l'ASC. L'équipe de Niveau 4 11-16 ans a réussi à se qualifier et termine à une belle 9^{ème} place.

Celui qui a été étincelant, c'est Maël avec une très belle 3^{ème} place en finale Niveau 4 au saut.

Les plus jeunes gymnastes de l'ASC ont aussi rayonné en finale jeune à Boën : 6 équipes de qualifiées, 3 podiums par équipe et 2 podiums en individuel.

Le titre de CHAMPION DE ZONE pour les garçons en Niveau 7 (7-10 ans) en équipe et Mathéo est champion de zone en individuel.

Pour les filles en niveau 8 (7-10 ans) l'équipe se classe 3^{ème} avec Eden vice-championne de zone et l'équipe de niveau 7 (7-10 ans) termine aussi à une belle 3^{ème} place



Groupe loisirs 1

Quel beau parcours pour tous les finalistes et leurs entraîneurs. Ils ont été parfaits, pourtant le niveau était élevé cette année.

L'ASC Savigny gym, c'est aussi des groupes loisirs qui ont participé au gym Brévenne et récoltés de nombreuses coupes et médailles.

N'oublions pas la gym adultes avec Céliane, pour nos cours abdos fessiers et gym douce pour être en forme toute l'année.

Un grand bravo à tous (gymnastes et entraîneurs) pour les très bons résultats obtenus tout au long de la saison. Un merci spécial à nos bénévoles sans qui l'ASC Gym n'existerait pas.

Nous vous attendons à la rentrée pour les inscriptions
Samedi 2 septembre de 9h à 12h au forum des associations de Savigny

Vous avez la possibilité d'essayer l'activité lors des premiers cours

Renseignements et informations sur le site du club :

www.ascsavignygym.fr

ou par mail à l'adresse suivante : asc.sav@orange.fr

Nous vous souhaitons un très bel été.



AB2S Basket

Une saison 2022-2023 pleine de nouveautés pour le club de basket.

Nous avons accueilli 30 nouveaux licenciés et créé 3 nouvelles équipes. Désormais le club compte 5 équipes jeunes : U7, U9, U11, U13 et U17. Une belle réussite !

La saison vient de se terminer avec des bons résultats pour les U11 (2ème au tournoi de St Germain / Nuelles), et les U17 (2ème de leur poule au championnat départemental). Les U7 ont pu découvrir eux aussi la compétition, en participant à une matinée de plateau amicale au mois d'avril.

Nous sommes très fiers de chacun d'entre eux.

Nous avons commencé à préparer la saison prochaine et nous manquons de jeunes en catégorie U9 (nés entre 2015 et 2016) pour la saison prochaine.

Pour permettre à tous les enfants de venir essayer le basket, toutes nos séances d'entraînement sont ouvertes à tous les deux premières semaines de septembre.

Pour toute information, vous pouvez nous contacter par mail (bureau.ab2s@gmail.com), sur notre site internet (<https://ab2s-basket.sportsregions.fr/>) ou sur notre page Facebook (www.facebook.com/basketab2s).



Nos manifestations 2023-2024

Stage Basket et multi sports : 1ère semaine des vacances de février

Soirée du club : 6 avril 2024

Stage Basket et multi sports : 1ère semaine des vacances d'avril (de 6 à 12 ans)

Concours de Pétanque à Savigny : 28 juin 2024



Sponsoring et Mécénat

Pour nous accompagner et nous aider à continuer notre développement, n'hésitez pas à nous contacter.

Pour rappel, le club AB2S est affilié aux **chèques vacances** et **chèques sports** ce qui permet aux bénéficiaires de régler par ce biais les stages et les cotisations aux licenciés.

Savigny Danse

L'ensemble de l'équipe de l'association Savigny Danse est heureuse d'avoir pu partager toute sa passion tout au long de cette saison 2022/2023.

Votre soutien a été notre moteur et nous a permis de vous proposer avec toujours plus d'ambition et de plaisir des moments forts et de réussite : la fête d'Halloween, le spectacle de Noël, divers stages, les belles performances et résultats de notre équipe de Danse Sportive en compétition et le Gala de fin d'année "Gala'Xie".

C'est avec plaisir que nous vous retrouverons à la rentrée, sur les forums de Savigny et Sain Bel le 2 septembre, pour encore plus de nouveautés, de partage, de challenge pour vous petits et grands, vous qui nous faites confiance ! Bel été à toutes et tous !



Vous pouvez aussi nous suivre sur Facebook : SavignyDanse69 et nous contacter par mail : savigny.danse.69@gmail.com

SAVIGNYOGA

Les séances de yoga sont accessibles à toutes et à tous.

Les cours ont lieu les lundis hors vacances scolaires au Chalet Montange à Savigny.

Début de la saison 2023 / 2024 : Lundi 11 septembre

1er cours de 10h à 11h15

2ème cours de 17h à 18h15

3ème cours de 18h30 à 19h45

Ces cours invitent à une pratique traditionnelle de "Hatha-Yoga" : enchaînement de postures, contrôle de la respiration, concentration, relaxation, méditation ...

Savignyoga vous propose quelques ateliers yoga ouverts à Tous, le samedi matin.

Pour la pratique, prévoir un tapis, un coussin et un vêtement chaud pour la relaxation.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Mado au 04 74 01 28 25 ou Christiane au 04 74 70 39 71.

Tennis Club Savignois

Alors que nous écrivons ces quelques lignes, les organisateurs du tournoi open reprennent enfin le cours normal de leur vie, après un mois passé au club à organiser des matchs soirs et week-ends.

Cette édition 2023 a dépassé toutes nos espérances, tant par le nombre et la qualité des participants qu'en terme de météo qui fut très clémente. Quelques chiffres : 168 inscrits sur trois tableaux (25 en Dames Senior, 106 en Messieurs Senior, 37 en Messieurs 45 ans), 200 matchs programmés.

Un grand merci à tous les bénévoles qui, ce mois durant, ont contribué au succès de cet événement. Un merci tout particulier à Olivier GAUDILLERE et Gaëtan GIROUD qui ont administré ce tournoi. Enfin, merci aux savignois qui sont venus nous rendre visite, pour voir les matchs et partager un moment de convivialité.

Le 1^{er} avril a été organisée la première Fête de la Raquette pour les licencié(e)s et leurs proches (famille ou amis). Cette initiative destinée à passer une après-midi conviviale autour des sports de raquette (Touch-Tennis, badminton et tennis de table) a rencontré un franc succès. Entre vingt et trente personnes (adultes et enfants) se sont retrouvées dans la salle du Trésorcle pour un tournoi par équipes de deux.

Les championnats interclubs départementaux Hommes ont été compliqués cette année. Blessures et indisponibilités ont sensiblement fragilisé les effectifs des équipes, alors qu'elles jouaient dans des divisions 1 et 3 très relevées. Equipe 1 et équipe 2 évolueront donc en division inférieure l'année prochaine, ce qui leur sera certainement plus profitable dans une période de transition au niveau des effectifs.

Pour la deuxième année consécutive, une entente a été mise en place avec le Tennis Club de l'Arbresle pour constituer des équipes Dames pour les championnats interclubs départementaux. Equipe 1 et équipe 2 ont réalisé une saison plus qu'honorable. Au-delà des résultats sportifs, il s'est créé entre nos filles et celles de l'Arbresle un vrai esprit d'équipe et une belle complicité qui font plaisir à voir.

Le Tennis Club Savignois vous souhaite d'excellentes vacances d'été et vous donne rendez-vous au Forum des Associations, le 2 septembre.

Contacts

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le club par mail à l'adresse suivante : tcsavignois69210@gmail.com et consulter nos différents sites internet :

Facebook : <https://www.facebook.com/TCSAVIGNOIS69210/>

Fédération Française de Tennis :

<https://tenup.fft.fr/club/50690325>



Pédibus

Pensez au Pédibus pour la rentrée prochaine ! Un moyen convivial d'aller à l'école ensemble, et l'occasion pour les enfants d'apprendre les règles élémentaires de sécurité routière.

Horaires actuels :

- **7h57** : Départ du lotissement du Ruisseau
- **8h00** : Arrêt en haut de la rue Font de la cure (face au Hameau de la Madone)
- **8h04** : Arrêt impasse des Etupes (face au lotissement du Clos St Romain)
- **8h08** : Arrêt abri du terrain en ghere (rue des Rosiers)
- **8h13** : Arrêt devant l'église
- **8h20** : Terminus écoles

Pour en savoir plus, ou faire un essai :
07.83.29.66.47 Vincent MARTY



Ecole St Martin

Label Eco-école

Les héros du gaspillage: Zia, Joanne, Noa, Axel G. Laurine

Bonjour; moi c'est Zia, je suis très heureuse d'être une des éco-délégués de l'école Saint Martin. Nous avons obtenu le label éco-école grâce aux efforts de toute l'école. Nous avons le plaisir de vous annoncer que nous avons gagné le label ARGENT!

Les éco-délégués ont travaillé et ont eu des réunions avec d'autres personnes comme Mme le Maire ou des parents d'élèves;

Axel G. Joanne; Noa Laurine et moi, nous avons pensé avec l'aide de la classe à un système pour limiter le gaspillage alimentaire. On s'est posé plein de questions. Et finalement on s'est dit "si on pesait les déchets alimentaires qui sont dans les assiettes?"

Chaque jour, un éco-délégué de chaque table pèse les déchets de la table dont il est responsable. La table qui a le moins gaspillé a une récompense.

Les déchets sont transportés dans le bio-seau et mis dans le composteur de l'école.

Je trouve cette idée très intéressante car cela nous aide à comprendre comment limiter le gaspillage et comment le réduire le plus possible.

Zia R.

Nous sommes le matin du lundi 12 juin à l'école Saint Martin. Pendant le temps de l'accueil, la maîtresse informe les élèves qu'ils ont gagné le label éco-école sur le thème de l'alimentation.

Des applaudissements dans la classe de CM car nous remportons le label Argent!

Tous les élèves sont contents particulièrement Zia, Joanne, Noas, Axel G. et Laurine car ce sont eux qui se sont occupés du projet.

Nous allons vous expliquer toutes les actions qui ont été mises en place.

La première. Les élèves se sont rendus compte du gaspillage fait à la cantine, les écodélégués ont donc décidé de mettre en place une organisation. Les élèves vont mettre dans une assiette les déchets alimentaires et dans une autre les déchets non alimentaires. Les éco-délégués ont fait passer le message aux élèves et aussi aux surveillants de la cantine. Les déchets alimentaires sont pesés et mis dans un "bio-seau" ils sont ensuite vidés dans le composteur de l'école.

La deuxième Des réunions ont été mises en place grâce aux éco-délégués et à la maîtresse. Nous remercions tout particulièrement les adultes présents aux réunions et les élèves qui se sont engagés. Merci à vous!

Faire cet article nous a plu car nous avons expliqué ce projet, son fonctionnement. Et...le projet en lui-même nous a plu car se rendre compte de l'importance de nos ressources alimentaires à notre âge c'est bien!

Valentine P. Joanne D.

Pour garder une trace des labels, on a une petite plaque en bois avec des petites rondelles de bois que l'on met chaque année si on gagne le label.

On a obtenu le label : Déchets Biodiversité, Santé (bronze), Alimentation (argent). Il nous manque 4 autres labels.

Laurine H.



Bonjour, je m'appelle Zoé, je suis très heureuse de vous parler de l'école Saint Martin.

Nous avons obtenu le label éco-école grâce aux efforts de toute l'école. Nous avons le plaisir de vous avouer que nous avons gagné la médaille d'argent!

Des éco-délégués ont travaillé ils ont eu des réunions avec d'autres personnes, Mme le Maire Mme Kapfer ou des parents d'élèves.

Les éco-délégués ont pensé (avec notre aide) à un système pour limiter le gaspillage alimentaire. Ils se sont posés des tas de questions. Ils ont décidé de peser les déchets alimentaires. Chaque éco-délégué responsable d'une table pèse les déchets et voit quelle table a le moins gaspillé. Les déchets sont transportés dans le bio-seau et déposés dans le composteur de l'école.

Zoé C.



On a reçu la médaille d'argent grâce à l'école Saint Martin et aux éco-délégués (Joanne, Noa, Laurine, Zia et Axel). Ils ont eu des réunions avec des parents et les responsables de la mairie. Ils font un concours avec les CM et CE. Ils ont installé une balance pour peser les déchets alimentaires, le but c'est d'en avoir le moins. Je trouve que c'est bien, c'est intéressant de ne pas gaspiller.

Manoa C.

Je pense qu'on devrait continuer à essayer de gagner des labels "éco-école".

Charlie H.

Voici notre label ARGENT!

Grâce à tous nos exploits nous sommes deuxième. Cette année le label éco-école abordait l'alimentation. Nos éco-délégués nous ont proposé des idées très bien. Ils ont discuté avec Mme le Maire.

Et cette fin d'année une diététicienne vient à l'école. Cela va être très intéressant.

Margaux M.C.

Le matin du 12 juin, à l'école, à l'accueil, la maîtresse nous informe que pour le label éco-école 2023 sur l'alimentation on a eu la récompense ARGENT. Tout le monde était content, tout le monde applaudissait.

Nous avons remarqué que nous avons fait mieux qu'en 2022 (Label éco-école santé on était en bronze).

A la cantine on essaie de ne quasiment pas gaspiller la nourriture. Les déchets alimentaires s'il y en a on les met dans une assiette on les pèse et ensuite on les verse dans le bio-seau pour les porter dans le composteur.

C'est quand même bien la médaille d'argent!

Ilan L.

MANIFESTATIONS CULTURELLES & SPORTIVES

Suivez les informations savignaises via les différents supports de communication : site de la mairie, panneaux lumineux, illiwap, page facebook...

Août

Du 3 au 6 août : Déplacement à Berching - ASLEC

Du 28 au 31 août : Accueil Centre de Loisirs Léo Lagrange

Mardi 29 : Journée récréative Trait d'Union de l'Amitié - Salle du Trésoncle

Septembre



Samedi 2 : Forum des associations
9h-12h Salle du Trésoncle

Samedi 2 : Concours de pétanque Association de Pêche Etang Gouilloud - Terrain en Gore

Lundi 4 au samedi 22 : Expo Les Dépendances de l'Abbaye de Savigny - Médiathèque (voir détails en page 13)

Mercredi 13 : Ile aux histoires - Médiathèque

Jeudi 14 : « Face aux arnaques ayez les bons réflexes » : intervention de la Maison de Protection des Familles (Gendarmerie) - Mairie, salle du conseil(15h)

Vendredi 22 : Spectacle "Un livre une impro" - Médiathèque (20h30)

Samedi 23 : Spectacle "Guignol et Ludo le panda - Petit Théâtre (10h30 et 14h30)

Samedi 23 : Concours Pétanque Classes en 4 - Terrain en Gore

Dimanche 24 : Vide Grenier APE - Salle du Trésoncle

Octobre

Mercredi 11 : Ile aux histoires - Médiathèque

Jeudi 12 : Anniversaire des Classes en 3 - Trait d'Union de l'Amitié - Salle du Trésoncle

Mercredi 25 : concert de musiques et chants de Roumanie - ASLEC & Un orgue à Savigny - Eglise (20h)

Lundi 30 : Stage Savigny Danse - Petit Théâtre

Mardi 31 : Halloween Savigny Danse - Petit Théâtre (14h)

Novembre

Mercredi 08 : Ile aux histoires - Médiathèque

Du 03 au 05 / du 10 au 12 / du 17 au 19 : Théâtre Les Brigadiers Enflammés : Petit Théâtre

Vendredi 11 : Cérémonie commémorative Commune ADR-CATM - Monument aux morts

Samedi 25 et dimanche 26 : Chaudière des Classes en 4

Décembre



Vendredi 1er décembre
Marché de Noël

Samedi 2 : Concert de Noël Un Orgue à Savigny - Eglise

Mardi 5 : Cérémonie Commémorative Commune ADR-CATM - Monument aux morts

Jeudi 7 : Concours de belote du Téléthon Trait d'Union de l'Amitié - Salle Christian Gouttenoire

Retrouvez votre Savigny Info
tout en couleur et les anciens numéros
sur le site de la mairie
www.mairie-savigny69.fr
rubrique MAIRIE / PUBLICATIONS

Dimanche 10 : Arbre de Noël Trait d'Union de l'Amitié - Salle du Trésoncle

Mercredi 13 : Ile aux histoires - Médiathèque

Janvier

Mercredi 10 : Ile aux histoires - Médiathèque

Samedi 13 : Loto du foot - Salle Trésoncle

Samedi 13 : Galette des rois RAMS - Salle Gouttenoire

Février

Mercredi 07 : Ile aux histoires - Médiathèque

Samedi 10 : Soirée des Classes en 4 - Salle Trésoncle

Lundi 19-Mardi 20 : Stage Savigny Danse - Petit Théâtre

Mars

Samedi 2-Dimanche 3 : Tournoi des jeunes Foot - Salle Trésoncle

Mercredi 13 : Ile aux histoires - Médiathèque

Samedi 16 : Loto ASC Gym - Salle Trésoncle

Balades estivales ouvertes à tous

Le mercredi soir rendez-vous devant l'église à partir du 17 mai jusqu'au 30 août.



Départ à 19h30 pour environ
2 heures de promenade
sur les chemins et sentiers de Savigny.

Chacun marchera sous sa responsabilité.



Le P'tit Marché Savignois

Tous les vendredis de 15h30 à 19h
Place du 8 Mai 1945

Toutes les semaines :

Charcuterie, boucherie, traiteur, Charcuterie des 2 Villages, St Laurent de Chamousset (06.50.21.17.23)

Fruits et légumes, Denise et Roger Chaverot, Saint-Forgeux (06.89.54.94.64)

Fromages brebis/chèvre et yaourts, Ferme de Rusille, Savigny (06.14.71.17.97)

La Crèmerie de Lili, Produits laitiers de vache, Vaugneray, Julie Curtet (06.12.66.64.33)

Pizzas, J'y vais Pizza, 18h à 21h45 (sous la Mairie) (06.37.60.15.96)

Tous les 15 jours :

Bijoux, les Fabuleuses Créations, Julie Masia, Savigny (06.31.35.88.00)

Les Fruits à Co'que, noix, noisettes, amandes ... et produits transformés artisanalement + d'avril à septembre : plants de légumes bio (06.31.27.39.05)

Une fois par mois (sauf exception) :

Huiles de Crête Gandelin Passion (06.33.14.96.60) (4ème vendredi du mois)

Bières locales, Brasserie Prisca, Sain Bel

D'autres commerçants peuvent être là ponctuellement, à l'occasion d'animations :

Marché d'auteurs, Troc de Graines, Associations ...

Fréquentez le marché régulièrement pour les découvrir !